

- 1 -

STÄNDERAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

HAUPTPROTOKOLL / der Sitzung vom 17. Mai 1990, 17.00 - 20.30 Uhr und vom  
PROCES-VERBAL GENERAL 18. Mai 1990, 8.00 - 12.00 Uhr, in Bern, Parlamentsgebäude,  
 Zimmer 4

TAGESORDNUNG /  
ORDRE DU JOUR

1. Orientierung über das Ergebnis der vertieften EFTA-EG Explorationsgespräche; Perspektiven  
(Siehe Teilprotokoll 3 - Voir procès-verbal particulier 3)
2. 90.010 ns Europarat. Bericht des Bundesrates
3. 90.013 ns Europarat. Bericht der Schweizer Parlamentarier Delegation
4. Europarat. Perspektiven  
(Siehe Teilprotokoll 2 - Voir procès-verbal particulier 2)
5. 89.072 n Diplomatische Vertretung in Islamabad. Bauten.
6. 89.073 n Gewalttätigkeiten bei Sportanlässen
7. 89.074 n Anerkennung der Rechtspersönlichkeit internationaler nichtstaatlicher Organisationen. Übereinkommen
8. 89.049 n Antarktischer Vertrag  
(Siehe Teilprotokoll 1 - Voir procès-verbal particulier 1)
9. 90.018 s Technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern
10. 90.252 Petition betreffend Kürzung der Entwicklungshilfegelder (ECO-POP)
11. Fragestunde
12. Andere Aktualitäten. Situation in verschiedenen Staaten, besonders in Oststaaten und Zentralamerika
13. Verschiedenes  
(Siehe Teilprotokoll 4 - Voir procès-verbal particulier 4)

TEILNEHMERINNEN /  
PARTICIPANTSPräsident: H. MasoniAnwesende Mitglieder: HH. Cavadini, Dobler, Onken, Schoch, Frau Weber.Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Felber, Vorsteher EDA  
 H. R. Schaller, Generalsekretär EDA  
 H. F. Staehelin, Botschafter  
 H. J.-F. Giovannini, DEH

- 2 -

(übrige TeilnehmerInnen siehe Teilprotokolle - pour les autres participants voir procès-verbaux particuliers)

Entschuldigt: HH. Huber, Schönenberger, Schmid, Seiler

Sekretariat: H. Magnin

Protokoll: H. Kuonen (f), H. Marbet (d)

9. 90.018 s Technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern

90.018 Coopération technique et aide financière en faveur des pays en développement

M. Felber, conseiller fédéral:

Ce message demandant l'ouverture d'un nouveau crédit de programme de 3,3 milliards pour une durée de 4 ans concerne une des grandes tâches de la fin de ce siècle que tous les pays industrialisés ont accepté d'assumer. La poursuite de la coopération au développement répond à une nécessité impérieuse et à notre intérêt, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de l'économie et de la gestion de l'environnement. Le développement des pays pauvres est une tâche de longue haleine qui s'étendra probablement sur plusieurs générations. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont tangibles. On relève en particulier l'amélioration de l'espérance de vie, de la nutrition, du niveau global de la santé et de l'éducation par rapport aux années 50-60. Ces résultats sont encore insuffisants puisque plusieurs centaines de millions de personnes ne peuvent toujours pas satisfaire leurs besoins essentiels. De plus, ces dernières années, on a enregistré une régression dramatique dans un grand nombre de pays d'Afrique et d'Amérique latine. Elle est due à une crise économique probablement liée à celle de l'endettement. Toutefois, d'autres facteurs, comme une très mauvaise gestion économique et la baisse des prix des produits agricoles cultivés par les pays en développement, ne sont pas sans influence.

Dans une phase aussi difficile et aussi longue, il faut résister au découragement et à l'entêtement. Les conséquences d'un échec total seraient extrêmement dommageables pour la stabilité politique du monde, mais elles affecteraient aussi négativement notre pays. L'entêtement nous empêcherait de soumettre nos actions à une critique interne. Nous devons tirer constamment des leçons de nos expériences. J'attache beaucoup d'importance à cette problématique. Je peux cependant affirmer que les critiques les plus sévères sur notre technique de travail à la DDA proviennent précisément de nos coopérateurs et de nos coordinateurs.

Sur le plan quantitatif, cette proposition s'inscrit dans le cadre des intentions indiquées par le gouvernement dans le rapport sur les Grandes lignes de la législature 87-91 et dans le Plan financier d'octobre 89. Nous avons prévu une croissance nominale de l'aide publique au développement de 8% par an, jusqu'en 1993. Si on tient compte du renchérissement, l'augmentation réelle est d'environ 3%. Nous ne nous rapprochons donc que progressivement de notre objectif qui tend à porter nos prestations aux niveaux atteints par les autres pays membres de l'OCDE. Face à l'ampleur des problèmes, cette progression reste insuffisante, mais elle nous est imposée par la situation des finances fédérales. L'augmentation du crédit de 2,1 milliards à 3,3 milliards (57%) est toute relative, car le crédit précédent était valable pour une durée de trois ans, alors que celui dont il est question est programmé sur quatre ans. De toute manière, les crédits d'engagement sont décidés chaque année par le Parlement au moment de l'approbation du budget. Si les montants annuels devaient être réduits par rapport au plan financier, la durée du crédit de programme serait simplement prolongée. Ce message nous permet également de présenter aux Chambres fédérales notre politique de coopération au développement. Il contient une analyse de la situation des pays en développement et des relations nord-sud actuelles, ainsi qu'une sorte de rapport d'activité (les objectifs, les priorités, les méthodes de travail et les résultats de notre action). Au chapitre 4, nous avons indiqué le programme que nous

- 4 -

souhaitons poursuivre au cours des prochaines années sur la base du crédit que nous vous suggérons d'ouvrir. Les priorités concerneront surtout l'accentuation de la lutte contre la pauvreté, le développement des ressources humaines, les problèmes de l'émigration et des réfugiés, la recherche et la production agricole liées à la protection de l'environnement. L'intérêt des pays en développement et le nôtre converge vers cette dernière. La dégradation de l'environnement dans les pays du Tiers monde devient alarmante. Nous entendons donc nous engager de plus en plus dans cette direction en tentant de convaincre la population d'améliorer la base de la production agricole (conservation des sols, mesures anti-érosives, techniques de drainage des terres affectées par l'eau de mer, lutte contre le déboisement et la désertification).

Les méthodes de la DDA ont constamment été adaptées au cours des dernières années. Un effort a été accompli pour améliorer la durabilité de l'effet des actions qui dépend principalement de la bonne insertion de notre coopération dans un programme de développement cohérent du pays partenaire. Nous voulons poursuivre notre effort d'amélioration de la qualité en développant par exemple le controlling qui nous permet de mesurer en permanence les résultats que nous obtenons. Ceci nécessite une adaptation des ressources personnelles et de l'organisation de la DDA (cf. chapitre 52 du message). Nous souhaitons en particulier développer la décentralisation de cette dernière en nous appuyant sur des points forts dans les pays où nous travaillons. Le recours plus systématique à des compétences extérieures à l'administration pour l'exécution des programmes et l'extension de la possibilité d'employer du personnel sous statut privé durant une période limitée sont des éléments répondant parfaitement à nos besoins.

Schoch: Die Vorlage stellt unser zentrales entwicklungshilfepolitisches Instrument dar. Sie hat zweifellos einen sehr hohen Stellenwert. Eine intensive Auseinandersetzung wäre sicher nötig, jedoch vom Umfang und der Komplexität der Vorlage her kaum zu bewältigen. Die Situation muss so zur Kenntnis genommen werden; die Kontrolle der Verwaltung kann nicht wahrgenommen werden. Aus persönlichen Erfahrungen bin ich aber bereit, der Verwaltung Vertrauen zu schenken, und ich bin überzeugt, dass die Vorlage sinnvoll und zweckmässig ist.

Aus all den Bereichen und Problemen der Entwicklungshilfe möchte ich die Frage des Personals im speziellen kritisch betrachten. Die finanziellen Mittel, die der Entwicklungshilfe zu Gute kommen, müssen von einem gut ausgebildeten Personal adäquat eingesetzt werden können. Mir scheint, dass hier heute noch Lücken existieren.

Auf den Seiten 119ff. und 122 / 126 der Botschaft stellt sich die Frage, ob das Vorgehene bezüglich einer Verbesserung der personellen Situation genügend ist. Es geht nicht primär um ein Aufstockungsbegehren, sondern um eine inter- oder intradepartementale Verschiebung der personellen Mittel.

Aus Kapitel 5 der Botschaft geht hervor, dass bei der DEH Beamte und Privatpersonen arbeiten. Die privatrechtlichen Angestellten figurieren nicht im Personalplafonds. Es wäre nicht sinnvoll, wenn auf diese Art und Weise die Stellenplafonierung hintergangen würde. Es besteht im übrigen das Bedürfnis, die Feldmitarbeiter als Beamte anzustellen.

M. Cavadini:

L'importance de ce message est telle qu'il est difficile d'en rester à l'essentiel. Je remercie le chef du département de sa qualité, car il fait véritablement le tour du problème de la définition de notre aide en matière de développement.

Quelles seraient les incidences d'une adhésion de la Suisse au FMI sur la coopération technique? Affecterait-elle nos engagements sur le plan financier?

Quelle est la nature de la coordination des aides des différents pays occidentaux qui participent à la coopération technique?

La prise de conscience récente de la dégradation extrêmement importante de l'environnement est un nouvel élément à prendre en considération. L'accession à une situation économique meilleure, sans le pillage et la destruction pure et simple des faibles ressources de certains pays entraîne un grand dilemme.

En règle générale, l'impact de notre aide semble affaibli, car il est diminué par les besoins croissants des pays en développement. Nous devrions donc l'accroître encore, mais nous butons notamment sur des problèmes de personnel. Les possibilités de crédit sont substantielles, mais nous ne disposons pas toujours des capacités humaines pour les concrétiser. D'autre part, les efforts que nous entreprenons sont proportionnellement plus faibles que la croissance des besoins. Même si nous augmentions notre participation financière au-delà du niveau moyen des pays de l'OCDE, les populations auxquelles nous nous adressons seront toujours plus nombreuses. L'explosion démographique de l'Afrique et de l'Amérique du sud est tout à fait préoccupante.

Dobler: Ich bin für Eintreten und für Zustimmung zum Beschluss. Herr Schoch hat die Personalfrage angesprochen. Mir scheint, dass die heutige personelle Politik in Ordnung ist. Die schweizerische Entwicklungspolitik basiert in hohem Masse auf der Zusammenarbeit des Bundes mit der Privatwirtschaft, den Universitäten und den Hilfswerken. Die Arbeit des DEH ist gut und die Kontrolle über die Projekte gewährleistet. Es ist nicht möglich, mittels Personalaufstockung mehr zu erreichen.

Onken: Der Vorlage muss Lob gezollt werden. Die Problematik der Entwicklungshilfe wird heute auch vom Volk vermehrt perzipiert.

Das Problem der Vorlage besteht aber darin, dass die Entwicklungszusammenarbeit isoliert betrachtet wird. Handels- und wirtschaftspolitische Massnahmen der Schweiz bleiben ausgeklammert. Diese beiden Bereiche sind unkoordiniert und ungleich gewichtet. Der Gegensatz zwischen Aussenwirtschafts- und Entwicklungspolitik muss entschärft werden.

Die Anstrengungen der Schweiz zur Schuldentilgung und zur Eindämmung des Kapitalflusses aus den Entwicklungsländern hinaus müssen intensiviert werden.

Eine kohärente Entwicklungshilfe ist anzustreben. In dem Sinne habe ich ein Postulat formuliert (Siehe Anhang Hauptprotokoll).

Frau Weber: In den Entwicklungsländern sollten nicht nur Stipendien für die Universitäten vergeben werden, sondern insbesondere auch die berufsspezifische Ausbildung gefördert werden. Auf den Seiten 84/85 wird die Berufsausbildung als Perspektive angesprochen. Sind heute konkretere Ideen in Ausarbeitung?

Masoni: Das Problem der Entwicklungshilfe stellt sich mit der Effizienz der Massnahmen. Kontraproduktive Effekte können nicht vermieden werden. Die schweizerische Entwicklungshilfe wird von Dritten aber positiv bewertet. Insbesondere werden die unbürokratische Hilfe, der Pioniergeist und die Projekte gelobt. Widersprüche sind der Entwicklungshilfe jedoch immanent. Es besteht die Gefahr, dass durch diese Widersprüche ein Gefühl der Ohnmacht entsteht.

Das Anliegen von Herrn Schoch birgt die Gefahr, dass die Entwicklungshilfe bürokratischer wird. Es stellt sich aber die Frage, was heute rein durch die Verbesserung der technischen Mittel erreicht werden kann.

Die Frage der Evaluation muss diskutiert werden. Insbesondere interessiert die Bewertung des Sektors 'Gesundheit'.

Drittens möchte ich fragen, ob es nicht möglich wäre, gewisse Aufgaben an das Rote Kreuz zu delegieren.

Könnte eine solche Organisation das Verteilungsproblem angehen? Muss die Organisation zentral aufgebaut sein oder könnten die Gemeinden und die Regionen stärker in die Entwicklungshilfe integriert werden?

Eine internationale Bank könnte die Schuldenkrise angehen.

Onken: In Anknüpfung an die Anregung des Präsidenten, Partnerschaften der Gemeinden zu fördern, möchte ich fragen, ob die Kantone heute mehr bereit sind, sich an der Entwicklungshilfe zu beteiligen.

M. Felber, conseiller fédéral:

Je vous remercie de l'accueil très positif réservé à ce message. Nous avons voulu y intégrer les nouvelles difficultés qui surgissent aujourd'hui et une autocritique de notre travail. Mon appréciation est moins pessimiste que celle de M. Masoni

Certes, il semble effectivement qu'après dix ans on relève la nécessité d'accroître encore énormément nos efforts pour tenter d'améliorer la situation. Toutefois, si on tire un bilan général on constate que l'état de la santé dans l'ensemble du Tiers monde est meilleure aujourd'hui qu'il y a vingt ans, que la durée de vie à été prolongée et que la situation de l'alimentation s'est améliorée. Tous les efforts accomplis ne l'ont donc pas été en vain.

F. Staehelin: Es hat sich eine neue Perzeption der Sicherheitsbedrohungen in unserer Welt durchgesetzt. Diese neue Situation hat sich noch nicht ganz konsequent in unserem Entwicklungsmodell niedergeschlagen.

Die Frage des Personals weist auf verschiedene Methoden hin: Eine erste Möglichkeit zur Verbesserung der Arbeit stellt die Rationalisierung und die Modernisierung der Technologie dar. Weiter ist es möglich durch Dezentralisierung die Aufgabenbewältigung zu verbessern. Die Koordinationsbureaus wurden ausgebaut. Verschiedene Aufgaben werden ausgelagert bzw. delegiert. Drittens ist eine Aufstockung des Personals tatsächlich von Nöten, um die Probleme und Aufgaben wirksam angehen zu können. Wir sind überzeugt, dass die vorgesehenen Massnahmen dem Problem genügend Rechnung tragen.

Die Frage von Herrn Cavadini betreffend Weltbank und Währungsfonds ist so zu beantworten, dass der Beitritt der Schweiz Konsequenzen für die Entwicklungshilfepolitik hat. Gewisse Beiträge, die jetzt in Form von Kofinanzierungen beigesteuert werden, erfolgen später in Form von Einlagen in den Fonds. Entsprechend werden wir dann auch in den Bretton Woods Institutionen dabei sein, wenn dort die Politik formuliert wird. Unsere Politik, die wir jetzt in die Kofinanzierungsdiskussion einbringen, werden wir dann über die Institutionen vertreten.

Das Thema der Bevölkerungsexplosion weist auf die Wichtigkeit hin, das Problem ganzheitlich anzugehen. Es ist zentral, die Stellung der Frau zu stärken.

Herr Dobler hat die Zusammenarbeit mit den Hilfswerken angesprochen. Die Politik kann aber nicht delegiert werden.

Herr Onken hat auf die Zusammenhänge zwischen technischer Entwicklungshilfe und Wirtschaftspolitik hingewiesen. Das Parlament hat hier die Gelegenheit die Kohärenz der Entwicklungshilfe zu verbessern, denn gleichzeitig liegt auch die Botschaft zur Weiterführung der wirtschaftspolitischen Massnahmen vor.

Frau Weber hat betont, dass neben den Stipendien für die Universitäten die berufsspezifische Förderung in den Entwicklungsländern zentral ist. Das vorgesehene Konzept kann in dieser Beziehung noch verbessert werden.

Herr Masoni hat die Problematik der Entwicklungshilfepolitik differenziert dargestellt. Das Problem, dass mit kleinen Projekten die Koordination und der Überblick über die Entwicklungshilfe verloren geht, wurde in den letzten Jahren angegangen und heute werden gute Resultate erreicht. Jedes Projekt wird sorgfältig geplant.

M. Giovannini:

Le problème du controlling a été abordé avec la Délégation des finances et le Contrôle des finances. Le système en place jusqu'à présent était basé sur deux piliers principaux: d'une part, l'évaluation qui est un instrument très complexe dont les résultats sont recueillis plusieurs années après et, d'autre part, le contrôle financier qui ne porte que sur des aspects restreints. L'introduction du controlling donne un instrument de gestion opérationnel qui offre la possibilité de vérifier les résultats par rapport aux objectifs beaucoup plus rapidement qu'auparavant. La section Asie, notamment pour l'Inde et le Pakistan, adoptera dans ce domaine les méthodes développées récemment par le secteur privé.

Les vingt premières années de coopération au développement ont permis une collaboration tout à fait informelle entre les donateurs. On a constaté que dans les pays les plus pauvres en particulier, les responsables n'avaient pas la capacité d'intégrer ces différents apports extérieurs dans un ensemble cohérent. La Conférence sur les pays les moins avancés de 1981 a décidé de développer le système de la coordination sur place organisée soit par le Programme des Nations-Unies pour le développement, soit par la Banque mondiale. Depuis quatre ou cinq ans, les instruments à disposition sont devenus très performants. La Suisse joue un rôle très actif dans ces questions de coordination, en particulier dans les secteurs où elle est compétente (par exemple, les routes au Népal). Les pays de l'Est ne participent pas à cette coordination, mais des contacts existent, même s'ils ne sont pas encore intégrés dans le système. Actuellement, les difficultés techniques sont résolues. En revanche, il en reste quelques unes sur le plan politique également avec les pays de l'OCDE. Certains intérêts géo-politiques ou commerciaux dominants peuvent intervenir. Toutefois, dans ce domaine aussi, de grands progrès ont été accomplis au cours des dernières années.

S'agissant du rachat de dettes, un marché secondaire existe. D'ailleurs, certaines banques se sont spécialisées dans l'achat et la vente de créances sur les pays en développement. Le danger qu'elles tirent des bénéfices sur le dos de ces derniers existe et nous le connaissons. Cependant, des exemples démontrent que dans certains cas la situation évolue vers des aspects plus positifs. En Bolivie, le FMI a organisé le rachat d'un tiers de la dette commerciale bancaire à un escompte de 89%. Un groupe de pays, auquel la Suisse a participé, a donc supporté la différence de 11%. Une deuxième opération est prévue pour le rachat d'un deuxième tiers de la dette.

Actuellement, plus de communes et de cantons tentent de mettre sur pied un programme de coopération avec l'étranger. La Confédération soutient les communautés qui souhaitent participer à cet effort. L'exemple du canton du Jura qui a développé un programme de coopération à long terme avec les Seychelles est intéressant. Nous l'avons soutenu financièrement. Il en va de même pour les activités du canton de Genève et dans d'autres cas plus modestes. La pratique du jumelage est très importante, car la coopération doit être le fait de toutes les forces vives du pays. Toutes les compétences et les richesses doivent être transmises. Dans le domaine universitaire, un programme d'interrelations assez léger permet par exemple à un professeur de se rendre quelques semaines dans un établissement du Tiers monde pour effectuer une petite recherche. Plus d'une centaine de jumelage de ce type sont en cours à travers le monde. Dans ce secteur nous pouvons faire appel à un dévouement et à des compétences totalement inaccessible pour l'administration.

M. Stähelin:

Comme M. Giovannini vous l'a exposé ci-dessus, les institutions des Nations-Unies ont commencé à jouer sur place le rôle de coordinateur dans le domaine humanitaire et l'aide alimentaire. Le Programme des Nations-Unies pour la coopération technique dispose de bureaux et de représentants résidents dans tous les pays en développement. Nous profitons aussi souvent de ce mécanisme pour l'obtention des premiers renseignements. La Croix-Rouge participe et exploite également ce système. La section suisse est donc totalement intégrée dans un vaste réseau d'échange d'informations. Le CICR couvre des mandats tout à fait spéciaux dans des régions faisant l'objet de conflits, où les organisations ayant normalement la compétence de traiter avec les gouvernements ne peuvent plus intervenir. A ce niveau également, l'échange d'informations et la coordination sont parfaitement assurés.

Schoch: In entwicklungshilfepolitischen Diskussionen wird immer wieder festgestellt, dass die Schweiz nicht einmal die OECD-Mittel erreiche. Die Frage stellt sich, ob in der Statistik die Leistungen der Kantone und der Gemeinden mitberücksichtigt sind.

Eine Zusammenstellung aller Finanzhilfen sollte jährlich erstellt und den Kommissionsmitgliedern zugestellt werden.

M. Giovannini:

Les participations des cantons et des communes sont incluses dans les montants de l'aide publique suisse, mais elles ne sont pas très élevées (environ 15 millions de francs par an). Les statistiques de l'OCDE montrent aussi les prestations des oeuvres d'entraide (environ 120 millions de francs par an). Les autres pays ont également des oeuvres d'entraide dont l'effort n'est peut-être pas toujours aussi important. Néanmoins, au Pays-Bas, en Angleterre ou dans les pays scandinaves, les contributions privées par habitant sont aussi élevées qu'en Suisse. En Italie, en France ou en Espagne, dans les pays de traditions latines, on compte plutôt sur l'Etat pour assurer ce genre de prestations. Par conséquent, participations des oeuvres privées ne corrigent pas la relative faiblesse de la contribution suisse.

Le président:

Pourriez-vous remettre aux membres de notre commission une copie des directives de l'OCDE, ainsi que les statistiques concernant l'aide publique et privée?



Onken: Wird durch den potentiellen Beitritt zu den Bretton Woods Institutionen die multilaterale Hilfe gefördert? Wird diese Hilfe plafoniert werden?

Inwieweit ist die DEH aktiv und anregend bezüglich des Versuchs den Kapitalmittelabfluss aus den Entwicklungsländern in die Schweiz einzudämmen?

F. Staehelin: Der Beitritt zu den Bretton Woods Institutionen hat zur Folge, dass die heutige 30%ige multilaterale Hilfe auf etwa 45% erhöht wird. Die bilaterale Kofinanzierung wird aber beibehalten.

Auf die Nachfrage von Herrn Onken, ob die Mitentscheidungsrechte gleich bleiben, ist zu sagen, dass sich die Natur der Mitentscheidungsrechte verändern wird. Im Direktorium haben wir z. T. früher Einflussmöglichkeiten. Die Wirksamkeit und die Mitwirkung unserer Politik wird also insgesamt grösser.

Mit den Mitteln der Entwicklungszusammenarbeit kann bezüglich des Kapitalabflusses nicht viel getan werden. Im Rahmen des interdepartementalen Komitees für Entwicklungszusammenarbeit soll diese Thematik aber vermehrt aufgenommen werden.

Beschluss:

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Titel und Ingress, Artikel angenommen

Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussesentwurfes

Einstimmigkeit

Das Quorum ist nicht erfüllt.

Postulat:

Onken: Die Zeit sollte zur Erstellung eines Leitbildes genutzt werden. Die Entwicklungspolitik kann noch optimiert werden, insbesondere können wirtschaftliche, handlungs- und finanzpolitische Überlegungen eingebunden werden. Damit würde eine schlüssigere, kohärentere Politik erzielt.

Schoch: Es fragt sich, ob die Verwaltung die Forderung des Postulats nicht ohnehin erfüllt.

M. Felber, conseiller fédéral:

Ce postulat confirme le bien-fondé de la création de ce groupe interdépartemental. Je ne peux pas vous affirmer que le Conseil fédéral l'accepte, mais je le soutiendrai.

Schoch: Angesichts der Stellungnahme des Departementsvorstehers wäre es unsinnig, uns in der Kommission dem Postulat zu widersetzen.

Masoni: Die humanitäre Hilfe sollte im Postulat auch noch erwähnt werden. Herr Onken wird gebeten bis Ende der Sitzung einen definitiven Text auszuarbeiten.

Jacobi: Das Postulat gibt uns die Möglichkeit gegenüber der Dritten Welt zu zeigen, dass die Schweizerische Aussen- und Aussenwirtschaftspolitik nicht einseitig auf Europa ausgerichtet ist.

Masoni: Ein Leitbild soll also mit dem Ziel, eine kohärente Entwicklungshilfepolitik zu entwickeln, ausgearbeitet werden. Sobald wir den entgeltigen Text und die nötige Zahl der Kommissionsmitglieder haben, können wir über das Postulat und die Botschaft beschliessen.

- 10 -

M. Felber, conseiller fédéral:

M. Dobler avait annoncé qu'il soutiendrait l'entrée en matière et qu'il voterait en faveur de l'arrêté fédéral.

Le président:

Ils s'étaient déclarés favorables à l'arrêté fédéral tous les deux. En revanche, pour le postulat, nous devons prendre une décision lors d'une prochaine séance puisque nous n'atteignons plus le chorum.

Kommission des Ständerates

Onken

90.018 Rahmenkredit für technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländer

Postulat der Kommission  
vom 18. Mai 1990

Der Bundesrat wird ersucht, im Rahmen einer departementsübergreifenden Analyse und Grundsatzdiskussion ein Leitbild für die zukünftige Rolle der Schweiz in der Nord-Süd-Beziehung zu erarbeiten. Darin sollen die wirtschafts- und handelspolitischen Instrumente stärker auf entwicklungspolitische Ziele ausgerichtet und mit den Anstrengungen der DEH auf dem Gebiete der technischen Zusammenarbeit und Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern koordiniert werden. Ziel soll eine in jeder Beziehung kohärente Entwicklungspolitik sein, mit der die drängenden Zukunftsaufgaben, namentlich im Umwelt- und Entschuldungsbereich, optimal angegangen werden können.

Kommission des Ständerates

Masoni

90.018 Rahmenkredit für technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländer

Postulat der Kommission  
vom 18. Mai 1990

Der Bundesrat wird ersucht, im Rahmen einer departementsübergreifenden Analyse und Grundsatzdiskussion ein Leitbild für die zukünftige Rolle der Schweiz in der Nord-Süd-Beziehung zu erarbeiten mit dem Ziel, eine kohärente und zukunftsgerechte Entwicklungspolitik, eine bessere internationale Koordination, Kontrolle und Evaluierung der Ergebnisse, eine bessere Abstimmung der wirtschaftlichen und handelspolitischen Instrumente mit den entwicklungspolitischen Zielen und mit den Anstrengungen des DFAE auf dem Gebiete der technischen Zusammenarbeit, der Finanz- und der humanitären Hilfe sowie mit den Forderungen im Umwelt- und Entschuldungsbereich.

#### 10. 90.252 Petition betreffend Kürzung der Entwicklungshilfegelder (ECO-POP)

Masoni: Die zwei Punkte, die in der Resolution verlangt werden, sind die Erhöhung der Entwicklungshilfegelder und die stärkere Gewichtung der freiwilligen Familienplanung.

M. Felber, conseiller fédéral:

Le recherche d'un équilibre démographique est une des priorités de la coopération au développement (cf. art. 5 de la loi de mars 1976). Nous soutenons surtout financièrement les associations chargées de s'occuper de ce problème. La DDA dispose de lignes directrices en matière démographique. Nous participons à l'activité du Fonds des Nations-Unies pour la population par l'octroi de crédits qui ont augmenté au cours de ces dernières années. A l'avenir, nous prévoyons un effort accru. L'expérience démontre que le problème de la démographie est extrêmement complexe.

Tout d'abord, il s'agit d'un phénomène culturel. Il dépend certainement beaucoup plus de l'attitude envers les grandes familles et de la place de la femme dans la société. Par conséquent, la formation professionnelle et générale que pourront acquérir les femmes des pays du Tiers monde est un facteur clé. Elle permettrait une valorisation de leur statut dans les sociétés. Evidemment, les possibilités de contraception devraient aussi être développées.

Notre effort porte donc principalement sur la scolarisation des filles et sur les programmes d'enseignement qui incluent une prise de conscience du problème de l'évolution démographique. Cette voie n'est pas rapide, ni bon marché, mais il ne faut pas la négliger. Nous ne pensons pas que les problèmes de natalité peuvent être résolus en isolant la planification familiale de son contexte, c'est-à-dire en affectant des fonds de l'aide générale à une aide particulière. Nous cherchons aussi à persuader nos partenaires locaux, afin que les gouvernements et les associations régionales prennent mieux en considération cette grave question.

Nous ne devons pas limiter notre réflexion à l'aide publique au développement, car elle joue un rôle mineur dans les relations nord-sud. La capacité des pays du Tiers monde à scolariser leurs populations dépend d'autres facteurs comme la situation économique ou financière générale. Une augmentation globale du niveau de vie correspond souvent à une diminution du taux de natalité.

Masoni: Das Departement kommt zum Schluss, dass die Petition nicht mehr aktuell sei. Das Problem ist aber immer aktuell. Die Petition könnte dem Bundesrat in Anbetracht der Anstrengungen, die vom EDA bereits unternommen wurden, überwiesen werden.

- 12 -

M. Felber, conseiller fédéral:

Sous la forme décrite par M. Masoni, nous pouvons accepter que la pétition nous soit transmise, mais la réponse sera pratiquement la même que celle contenue dans la lettre qui vous a été adressée. Il n'est pas question de diminution et nous allons soutenir financièrement davantage toutes les organisations qui s'occupent de ce problème.

Le président:

La pétition n'est donc pas inutile, mais ses objectifs sont déjà remplis. La seconde formulation aurait un effet psychologique plus adéquat. Au Conseil des Etats, le thème pourrait être controversé en raison de l'attitude du pape dans la question de la planification familiale.

Décision: Un projet de rapport écrit sera rédigé par le président. Il sera soumis à l'approbation de la commission lors de la prochaine séance.

-13 -

STÄNDERAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

TEILPROTOKOLL 1 /  
PROCES-VERBAL  
PARTICULIER 1der Sitzung vom 17. Mai 1990, 17.00 - 20.30 Uhr und vom  
18. Mai 1990, 8.00 - 12.00 Uhr, in Bern, Parlamentsgebäude,  
Zimmer 4TAGESORDNUNG /  
ORDRE DU JOUR

5. 89.072 n Diplomatische Vertretung in Islamabad. Bauten
  6. 89.073 n Gewalttätigkeiten bei Sportanlässen
  7. 89.074 n Anerkennung der Rechtspersönlichkeit internationaler nichtstaatlicher Organisationen. Übereinkommen
  8. 89.049 n Antarktis Vertrag
- (Für die übrigen Traktanden siehe Hauptprotokoll - Pour les autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal général)

TEILNEHMERINNEN /  
PARTICIPANTSPräsident: H. MasoniAnwesende Mitglieder: HH. Cavadini, Dobler, Onken, Schoch, Frau Weber.Weitere TeilnehmerInnen:

H. Bundesrat Felber, Vorsteher EDA  
 H. R. Schaller, Generalsekretär EDA  
 H. J. Manz, Botschafter  
 H. K. Hunziker, DVA  
 H. J.-C. Richard  
 H. N. Piazzoli, Amt für Bundesbauten  
 H. E. Brugnoli, Amt für Bundesbauten  
 H. M. Krafft, Botschafter  
 H. R. Caflisch, Professor,  
 Frau M. Jametti-Greiner, Sektionschefin Internationales Privat- und Zivilprozessrecht, EJPD  
 Frau D. Angel, wissenschaftliche Adjunktin bei der Sektion für Internationales Privat- und Zivilprozessrecht, EJPD

Entschuldigt: HH. Huber, Schönenberger, Schmid, SeilerSekretariat: H. MagninProtokoll: H. Kuonen (f), H. Marbet (d)

## 5. 89.072 n Diplomatische Vertretung in Islamabad. Bauten

89.072 Représentation diplomatique à Islamabad. Constructions

Le président:

Nous avons pris note de la résistance qui s'est manifestée au Conseil national sur cet objet, du fait que la commission des constructions de ce dernier a approuvé sans réserve l'édification de ces bâtiments et de la décision de la Chambre basse par 91 voix contre une en faveur de ce crédit.

M. Felber, conseiller fédéral:

Cette construction est indispensable. Nous possédons ce terrain en friches depuis 26 ans. Je souligne qu'Islamabad est une capitale totalement artificielle. De ce fait, toutes les relations sociales et culturelles sont minimales. Nous devons au moins offrir à nos représentants des appartements et des bureaux disposant d'un confort adéquat, sans quoi nous les condamnerions au bain dans le désert.

Le président:

Quelle est la signification du terme "de durée indéterminée"?

Manz: Nach rechtlichen Grundsätzen kann ein unbeschränktes Baurecht nicht entzogen werden. Die Verhältnisse könnten sich aber ändern und somit kann die Frage nicht definitiv beantwortet werden.

Beschluss:

Die Kommission stimmt der Botschaft und dem Antrag des Bundesrates einstimmig zu. Der schriftliche Bericht wird vom Präsidenten vertreten.

## 6. 89.073 n Gewalttätigkeiten bei Sportanlässen

89.073 Violence lors des manifestations sportives

Le président:

Le message du Conseil fédéral est explicite et le problème est bien connu. C'est la raison pour laquelle M. Felber n'a rien à ajouter à la demande d'adhésion à cette convention du Conseil de l'Europe.

Onken: Ich betrachte den Beitritt als symbolischen Akt. Die unmittelbaren Vorteile eines Beitritts zum europäischen Übereinkommen sind nicht ersichtlich.

M. Felber, conseiller fédéral:

Comme pour beaucoup de conventions du Conseil de l'Europe, nous accomplirons un geste symbolique qui est aussi politique. La Suisse a signé cette convention après une période où plusieurs événements ont passablement bouleversé et secoué l'esprit des Européens. C'est plutôt à l'appel des ministres des Etats dans lesquels se sont déroulés ou se déroulent encore des incidents graves que l'ensemble des pays européens a décidé de coopérer.

Comme cette convention est entrée en vigueur ses effets interviendront dès l'instant où le Conseil des Etats l'aura ratifiée puisque le Conseil national a déjà accepté cette proposition.

M. Richard:

Le seul avantage direct offert par la ratification de cette convention se rapporte à l'existence d'un comité permanent qui vérifiera l'application. Il offre une possibilité de rencontre entre les commandants de police. La Suisse y est représentée par celui de Bâle-Ville qui nous remet des rapports très détaillés. Il semble très satisfait d'avoir la possibilité de discuter avec ses homologues pour les problèmes d'organisation de matchs de football, par exemple en Italie à l'occasion du prochain championnat du monde.

Masoni: Ein weiterer Vorteil des Beitritts ist, dass die Schuldigen dem Wohnsitzstaat zur Verurteilung übergeben werden und somit nationale Spannungen vermieden werden können. Die Konstituierung eines ständigen Komitees stellt ein zweiter Vorteil dar, denn die Informationspflicht und die ständige Bearbeitung des Problems beim Europarat können zur Entspannung des Problems beitragen.

Beschluss:

Die Ratifizierung des europäischen Übereinkommens über Gewalttätigkeiten und Ausschreitungen von Zuschauern bei Sportanlässen wird einstimmig beschlossen. Der Bericht wird vom Präsidenten erstellt.

- 16 -

## 7. 89.074 n Anerkennung der Rechtspersönlichkeit internationaler nichtstaatlicher Organisationen. Übereinkommen

Frau Jametti: Der Bundesrat hat Ihnen dieses Übereinkommen mit Botschaft vom 15. November zur Genehmigung unterbreitet. Es handelt sich hierbei um einen multilateralen Vertrag, der im Rahmen des Europarates ausgearbeitet worden ist. Der Schweizerische Gesetzgeber kann am Text des Übereinkommens nichts mehr ändern; er kann ihn nur gutheissen oder verwerfen. Der Bundesrat hat der Konvention in seinem vierten Bericht vom 24. Februar 1988 über die Schweiz und die Konventionen des Europarates erste Priorität eingeräumt. Bis heute ist das Abkommen von Österreich, Belgien, Portugal und der Schweiz unterzeichnet worden. England und Griechenland haben es schon ratifiziert.

Internationale nichtstaatliche Organisationen (NGO) sind Gebilde nationalen Rechts. Sie sind nur von ihrer Zielsetzung her international ausgerichtet. Das Übereinkommen will ausschliesslich die gegenseitige Anerkennung der NGO's in allen Vertragsstaaten absichern. Dass eine NGO in einem Staat anerkannt wird, braucht sie lediglich einen statutarischen Sitz in einem Vertragsstaat zu haben.

Es kann festgehalten werden, dass die Anerkennungsvoraussetzungen des Übereinkommens im wesentlichen mit unserem IPR-Gesetz übereinstimmen. Das Übereinkommen hat aber den Vorteil, auf die spezifische Natur der NGO's besser zugeschnitten zu sein und zu garantieren, dass die gleiche Handhabung von Anerkennungsvoraussetzungen in allen Vertragsstaaten stattfindet.

Ich ersuche Sie, dem Bundesbeschluss zuzustimmen.

M. Cavadini:

Je suis favorable à l'entrée en matière. La signature de cette convention ne présente que des avantages pour notre pays, dans la mesure où notre politique de neutralité doit pouvoir bénéficier d'appuis extérieurs. Les organisations non-gouvernementales représentent un de ceux-ci.

Dans le message (cf. p. 9 de la version française) on peut lire: "Si les partis politiques poursuivant des objectifs internationaux tombent dans le champ d'application de la convention, celle-ci ne saurait en aucun cas appréhender les mouvements de libération nationale. L'ETA, l'IRA et l'ASALA sont des mouvements de libération nationale.". Cette formulation est excessive, car j'estime que l'ETA ou l'IRA ne sont pas de tels mouvements. Il s'agit d'un type d'organisation totalement différent. Je souhaite donc que l'on prenne quelques précautions dans l'énumération de ces exemples.

Dobler: Auf Seite 13 der Botschaft heisst es, dass Art. 2, Abs. 1 den Eckstein der Vereinbarung darstelle. Nach dieser Bestimmung werden die Rechtspersönlichkeit und -fähigkeit anerkannt und garantiert. Auf Seite 14 steht dann, dass diese Rechtspersönlichkeit aber nicht die Prozess- und die Eigentümerwerbsfähigkeit beinhalte. Aus den Ausführungen von Frau Jametti geht hervor, dass die nationalen Gesetzgebungen über die Rechtspersönlichkeit im Detail bestimmen. In diesem Abkommen steckt demzufolge keine rechtliche Relevanz für die Schweiz. Aus diesem Grund betrachte ich das Übereinkommen als Alibiübung. Es scheint, dass die Unterzeichnung des Übereinkommens vor allem aus Prestigeüberlegungen erfolgt. Dies sind einige kritische Bemerkungen zum Abkommen. Dennoch möchte ich mich aber nicht gegen das Anliegen als solches wenden.



- 17 -

Frau Jametti: Es ist korrekt, dass dem Übereinkommen wegen dem IPRG wenig Bedeutung zukommt. Die primäre Bedeutung liegt aber darin, die Sicherheit zu haben, dass die Anerkennung der Rechtspersönlichkeit schweizerischer NGO's in den Vertragsstaaten gewährleistet ist. Dies ist heute noch nicht überall der Fall. Das Übereinkommen bringt zudem eine Vereinheitlichung der Verfahren zur Anerkennung von NGO's.

Die Frage der Rechtspersönlichkeit wurde in den Verhandlungen in Strassburg diskutiert. Ausgangspunkt ist die Haltung des Heimatstaates einer NGO. Eine NGO der Schweiz wird in England, gestützt auf dieses Übereinkommen, diejenigen Wirkungen der Rechtspersönlichkeit haben, die sie nach schweizerischem Recht hat. Im internationalen Verhältnis sieht die Rechtspersönlichkeit demzufolge nicht immer gleich aus. Das Übereinkommen hat nicht den Zweck, dass mit der Anerkennung einer ausländischen NGO diese die gleichen Rechtswirkungen hat, wie sie unser Recht vorsieht. Wir anerkennen diese NGO zwar, aber nur mit den Wirkungen, die sie nach ihrem Recht hat. Mit der Anerkennung wird eine ausländische NGO in der Schweiz nicht zu einem schweizerischen Verein oder Stiftung.

Masoni: Wenn eine NGO im Ausland weniger Rechte hat als im Heimatstaat stellt sich die Frage, ob der ausländische Staat die NGO mit den grösseren Rechten des Heimatstaates anerkennt oder ob sein eigenes Recht dominiert.

Frau Jametti: Solange die NGO die Ausübung dieser Rechte innerhalb der ausländischen Rechtsordnung macht und nicht gegen den *ordre public* verstösst, würde sie anerkannt. Für die Schweiz wäre dies für die Vertretung von NGO's denkbar.

Die Nachfrage von Herrn Masoni, ob eine ausländische Stiftung, die in ihrem Heimatstaat Zwecke hat, die in der Schweiz nicht vorgesehen sind, von der Schweiz anerkannt würde, ist zu bejahen. Es wäre allerdings zu prüfen, ob diese Stiftung die Voraussetzungen, um als NGO im Sinne des Übereinkommens zu gelten, erfüllt.

#### Beschluss:

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen.

Titel und Ingress, Art. 1, 2 angenommen

Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlusentwurfes

Einstimmigkeit

Der schriftliche Bericht wird vom Präsidenten übernommen.

## 8. 89.049 n Antarktis Vertrag

89.049 Traité sur l'Antarctique

M. Felber, conseiller fédéral:

L'Antarctique représente un espace d'environ 14 millions de km<sup>2</sup>, dont 2% n'est pas recouvert de glace qui peut atteindre 4'000 mètres d'épaisseur. Le sixième continent constitue un lien privilégié pour étudier des changements globaux, notamment dans le domaine de la climatologie et de la glaciologie d'où l'idée de protéger son environnement par une convention générale et de le consacrer en priorité à la recherche scientifique.

Pourquoi la Suisse a-t-elle attendu trente ans avant d'adhérer à ce Traité qui réunit environ 40 pays? Notre Etat n'émet pas de prétentions territoriales. Il n'est pas signataire du Traité et ne conduit pas des activités scientifiques systématiques en Antarctique. C'est à la requête de la communauté scientifique suisse que nous envisageons notre adhésion. Comme elle était associée à des équipes scientifiques d'autres pays qui nous ont laissé entendre qu'ils pourraient cesser toute collaboration, elle désire sauvegarder le fruit de ses études. Pour ce faire, la Confédération devrait signer et ratifier ce Traité de 1959 qui interdit la militarisation et la nucléarisation de l'Antarctique, garantit la liberté de la recherche et élimine toutes possibilités de prétentions territoriales.

Le Conseil fédéral considère que ces éléments sont parfaitement compatibles avec notre politique étrangère. En signant ce Traité, nous participons de plein droit aux futurs forums qui détermineront l'avenir de l'Antarctique. La signature et la ratification de ce Traité de 1959 n'entraîne pas notre adhésion aux autres conventions élaborées dans le système complexe de l'Antarctique (convention de 72 relative aux phoques, de 80 sur la conservation de la faune et de la flore ou de 88 concernant les ressources minérales).

En conclusion, je vous signale que ce sont surtout des spécialistes de l'université de Berne qui ont traditionnellement été engagés dans des recherches en Antarctique.

M. Krafft:

Lors des contacts que j'ai pu avoir avec des collègues d'autres Etats, tous ont exprimé le vœu que la Confédération helvétique s'associe à ce Traité le plus rapidement possible. La RFA surtout souhaite que la Suisse participe aux discussions, d'autant que maintenant le problème de la protection de l'environnement devient essentiel.

Sur le plan juridique, on peut relever que la Convention est ouverte à l'adhésion des Etats membres des Nations-Unies ou de tout autre Etat qui pourrait être invité à adhérer au Traité. Nous avons procédé à une consultation avant de vous soumettre le message. Les réactions ont été très positives et on attend que la Suisse ratifie dans les meilleurs délais possibles.

M. Caflisch:

Depuis la rédaction du message, la situation s'est favorablement développée pour la Suisse. La Convention de Wellington de juin 88 peut aujourd'hui être qualifiée de morte, car elle ne pourra pas entrer en vigueur. Cette menace tant redoutée, à juste titre, par beaucoup de milieux est désormais écartée. D'autre part, les initiatives prises au sein des Nations-Unies n'ont pas abouti. Les résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale n'ont pas recueilli les voix des

parties au Traité. Elles n'auront pas un très grand effet. De plus, l'intérêt des pays en développement pour cette affaire est largement retombée, d'autant qu'aujourd'hui on ne prévoit plus un système d'exploitation des ressources minérales, mais au contraire un système de protection qui ne rapporte plus rien, même sous le concept du patrimoine commun de l'humanité.

Le contexte est meilleur, car l'avenir de l'Antarctique peut actuellement être repensé. Il serait dommage que la Suisse ne saisisse pas l'occasion de participer à ce nouvel examen. Certes, pour devenir partie consultative, c'est-à-dire pour être membre du club antarctique plus étroit, il faut franchir un pas supplémentaire. Mais, le statut d'observateur est assez favorable puisqu'il est possible d'émettre des propositions et naturellement de participer à la discussion, ce qui nous permettra de nous prononcer dans les domaines de l'environnement et du tourisme.

Nous n'adhérerions pas à un Traité moribond. Dans une année aura lieu une conférence de révision, car le Traité de 59 garantit la neutralisation des revendications territoriales et je ne crois pas que des Etats des parties consultatives remettent en cause cet équilibre. On peut donc aussi affirmer que la chute de la Convention de Wellington n'entraînera pas celle du Traité de 1959.

Frau Weber: Das Unbehagen der Grünen Fraktion bezüglich des Antarktischer Vertrages ist verständlich. Das Problem besteht, dass unter dem Deckmantel der wissenschaftlichen Forschung, Massentourismus und Raubbau an den Rohstoffen der Antarktis betrieben werden könnte.

Herr Botschafter Krafft hat betont, dass die Mitgliedschaft der Schweiz gewünscht wird. Es ist nicht ganz klar, warum diese Mitgliedschaft so sehr erwünscht ist. Im übrigen stimme ich der Vorlage aber zu.

Onken: Der Vertrag bietet keine Gewähr dafür, dass in der Antarktis keine Entwicklungen zum Spielen kommen, die unerwünschte Auswirkungen haben. Welche Möglichkeiten hat die Schweiz, gegen eine solche potentielle wirtschaftliche Ausbeutung zu wirken?

Masoni: Durch den Beitritt zu der Konvention werden die Bestrebungen derjenigen Länder unterstützt, die sich gegen eine wirtschaftliche Ausbeutung stellen. Ohne diesen Vertrag wäre die Situation sicherlich schlechter.

Der Beitritt der Schweiz zum Antarktischer-Vertrag hat die konkrete Absicht mittels vermehrter Forschung in den Kreis der Konsultativmitglieder aufgenommen zu werden. Gibt es klare Vorstellungen bezüglich eines erstarkten Engagements der schweizerischen Forschung in der Antarktis?

- 20 -

M. Krafft:

On considère que la Suisse peut apporter une contribution importante dans le débat qui s'engage sur la protection de l'environnement. Plusieurs pays attendent de la Confédération helvétique la mise à disposition de son expérience scientifique, mais aussi de ses connaissances dans le cadre du droit international.

Caflisch: Die Frage von Herrn Onken weist auf das Problem hin, dass die Antarktis mit oder ohne Vertrag gefährdet ist. Nur scheint uns, dass es mittels einer Mitgliedschaft der Schweiz eher gelingen könnte, Einfluss auf unerwünschte Entwicklungen zu nehmen. Die Frage von Herrn Masoni zeigt die Absicht der Schweiz, längerfristig Konsultativpartei zu werden. Diese Initiative erklärt sich aus der wissenschaftlichen Forschung. Tatsächlich sind konkrete Unternehmungen geplant. Die Idee besteht, dass einige kleinere Länder gemeinsam im Zentrum der Antarktis eine Forschungsstation eröffnen. Es ist denkbar, dass sich die Schweiz mit anderen Staaten für eine Ausweitung des Konsultativstatutes einsetzen könnte.

Beschluss:

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen.

Titel und Ingress, Art. 1, 2 angenommen

Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlusentwurfes

Einstimmigkeit

Der schriftliche Bericht wird vom Präsidenten übernommen.

- 21 -

STÄNDERAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

TEILPROTOKOLL 2 /  
PROCES-VERBAL  
PARTICULIER 2der Sitzung vom 17. Mai 1990, 17.00 - 20.30 Uhr und vom  
18. Mai 1990, 8.00 - 12.00 Uhr, in Bern, Parlamentsgebäude,  
Zimmer 4TAGESORDNUNG /  
ORDRE DU JOUR

2. 90.010 ns Europarat. Bericht des Bundesrates
3. 90.013 ns Europarat. Bericht der Schweizer Parlamentarier  
Delegation
4. Europarat. Perspektiven  
(Für die übrigen Traktanden siehe Hauptprotokoll - Pour les  
autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal général)

TEILNEHMERINNEN /  
PARTICIPANTSPräsident: H. MasoniAnwesende Mitglieder: HH. Cavadini, Dobler, Onken, Schoch,  
Frau Weber.Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Felber, Vorsteher EDA  
 H. R. Schaller, Generalsekretär EDA  
 H. K. Jacobi, Staatssekretär EDA  
 H. J. Kellenberger, Botschafter  
 H. J. Staehelin, Botschafter  
 H. J.-C. Richard, EDA

Entschuldigt: HH. Huber, Schönenberger, Schmid, SeilerSekretariat: H. MagninProtokoll: H. Kuonen (f), H. Marbet (d)

## 2. 90.010 ns Europarat. Bericht des Bundesrates

90.010 Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral

M. Felber, conseiller fédéral:

En 1989, date du 40e anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe, la réflexion sur son avenir, son rôle dans la construction européenne et l'intensification des relations avec les pays de l'Europe de l'est, a été un élément marquant. Aujourd'hui, nous sommes déjà en présence de trois demandes formelles d'adhésion déposées par la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Plusieurs éléments ont marqué les relations entre le Conseil de l'Europe et les pays d'Europe centrale; en mai 89, l'octroi par l'Assemblée parlementaire d'un statut spécial d'invité à la Hongrie, à la Pologne, à l'Union soviétique et à la Yougoslavie; le 6 juillet 89, le discours devant le Conseil de l'Europe présenté par M. Gorbatchev; les pourparlers qui se sont déroulés à Strasbourg, puis à Moscou visant à déterminer les possibilités de coopération avec l'URSS; l'adhésion de la Hongrie et de la Pologne et, depuis une semaine, de la Tchécoslovaquie à la Convention culturelle. Parmi les éléments qui ont retenu plus particulièrement notre attention, je rappelle la création, à l'initiative du gouvernement italien, de la commission de Venise pour la démocratie par le droit qui est formée d'éminents juristes indépendants. Elle devra fournir en priorité une aide technique aux pays d'Europe de l'Est. Nous y sommes représentés par un professeur de l'Université de Genève. Nous avons fait valoir notre intérêt à voir cette commission liée à notre souhait de relancer notre projet de règlement pacifique des différends que nous avons déposé à la CSCE.

La demande de l'Union soviétique d'adhésion à la Convention culturelle et son approche relative à une éventuelle adhésion au Conseil de l'Europe ont retenu tout spécialement l'attention du Comité des ministres, lors de ses séances de Lisbonne en mars et de Strasbourg la semaine dernière. La Suisse qui a accepté une coopération, voire une ratification de cette Convention par l'URSS a demandé expressément au secrétaire général du Conseil de l'Europe de répondre à certaines préoccupations. L'adhésion à une convention qui préconise beaucoup d'échanges entre les parties avec un pays de 250 millions d'habitants représente plus de difficultés qu'avec St.-Marin ou le Liechtenstein. A terme, l'Union soviétique signera et ratifiera cette convention, mais il faut encore approfondir certains problèmes. Tout d'abord, l'URSS non membre pourrait coûter très cher aux membres, sans rien payer. Ensuite, l'appareil administratif de Strasbourg est faible et les besoins ou les désirs de l'Union soviétique pourraient être d'une telle ampleur que nos structures ne suffiraient pas à les couvrir. Il faudra donc définir les secteurs dans lesquels cette Convention pourra être appliquée et ses limites.

Masoni: Auf Seite 7 des bundesrätlichen Berichtes über den Europarat wird von der Konsultation der Wirtschaft bei technischen Problemen gesprochen. Auf welche Art und Weise soll diese Konsultation erfolgen (Kommission oder Branchen)?

Die "Kommission für Demokratie und Recht" in Venedig motiviert den Vorschlag, im Tessin ein Forschungsinstitut für diese Fragen zu konstituieren. Was hält die Verwaltung von diesem Vorschlag?

Auf Seite 29 des Berichtes spricht man davon, dass die genehmigten Vertragsmodelle für grenzüberschreitende Zusammenarbeit für die Schweiz nicht von grosser praktischer Bedeutung wären. Es ist nicht ganz ersichtlich, warum diese Vertragsmodelle eine solch untergeordnete Rolle spielen?

Wie ist die Politik des Europarates bezüglich der Entwicklung in den Baltischen Staaten?

M. Richard:

J'ai l'impression que les consultations avec les milieux économiques au sens où elles sont pratiquées au sein de l'OCDE n'ont pas lieu. Toutefois, je devrai approfondir cette question.

J. Staehelin: Die erste Frage von Herrn Masoni weist darauf hin, dass die Schweiz hier durch Experten des Justizdepartementes vertreten ist. Unsere Experten machen zwar kein formelles Konsultationsverfahren, aber bringen sicherlich die Meinung ihrer Kreise ein.

Bezüglich der zweiten Frage ist zu sagen, dass Venedig als Standort der "Kommission für Demokratie und Recht" auf Anregung der Italiener gewählt wurde. Ursprünglich hätten die Kosten für diese Kommission von den Italienern übernommen werden sollen. Angesichts der Veränderungen in Europa kam die Idee auf, diese Kommission zu einer Angelegenheit des Europarates werden zu lassen. Dies bedeutet konkret, dass es davon abhängt, wieviel man bereit ist, als Kandidat für einen Sitz eines solchen Instituts von Schweizerseite her zu investieren.

Masoni: Ich möchte Ihnen beliebt machen, dass dieses Institut für die Schweiz eine grosse Bedeutung haben könnte. Die Schweiz könnte in einem solchen Institut Fragen des Föderalismus und der direkten Demokratie im Hinblick auf die Verhandlungen mit der EG diskutieren. Ich möchte Sie bitten, das Anliegen zu prüfen und uns über die Möglichkeiten bezüglich eines solchen Instituts zu berichten.

- 24 -

M. Richard:

La Suisse a toujours estimé que la coopération transfrontalière est très importante. Lors de la discussion sur le budget au niveau du Comité des ministres, nous avons suggéré de maintenir ces réunions sur proposition. Nous avons été battus, comme si nos partenaires du Conseil de l'Europe n'avaient pas le même intérêt que nous.

S'agissant des modèles-cadres, les spécialistes estiment que la Suisse est en avance dans le domaine de la coopération transfrontalière. Pratiquement tous les cantons frontaliers ont des accords avec les régions adjacentes qui ont été ratifiés par les gouvernements des pays concernés.

M. Felber, conseiller fédéral:

Les cantons frontaliers participent à des accords régionaux basés sur la Convention européenne pour la coopération transfrontalière.

Le président:

On aurait dû indiquer dans le rapport que ces modèles-cadres n'ont pas d'intérêt pratique, puisque nous sommes déjà au-delà de cette phase.

M. Richard:

Actuellement, l'intention est d'élargir ces comités spécialisés sur la coopération transfrontalière à des représentants provenant précisément des collectivités locales.

M. Felber, conseiller fédéral:

La question se rapportant aux Etats baltes a naturellement été soulevée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La plupart des délégations a pris des positions très tranchées.

La résolution finale du Comité des ministres du 5 mai 90 relative aux Etats baltes et à la Lituanie en particulier reflète totalement la position du Conseil fédéral qui est d'ailleurs celle de pratiquement tous les pays occidentaux. En vertu des accords et des documents de la CSCE, les peuples ont droit à leur libre détermination. Dans le cas particulier, nous reconnaissons ce droit à l'autodétermination des peuples des Etats baltes, mais nous souhaitons que cela ne soit pas au détriment d'une explosion générale. L'ouverture de négociations entre ces Etats et l'Union soviétique est souhaitable. Dans ce contexte, la Suisse a une position favorable, puisqu'elle n'a jamais reconnu formellement l'annexion découlant du Pacte germano-soviétique.

Décision:

La commission prend acte de ce rapport en remerciant le Conseil fédéral.



## 3. 90.013 ns Europarat. Bericht der Schweizer Parlamentarier Delegation

90.013 Conseil de l'Europe.  
Rapport de la délégation parlementaire suisse

Le président:

Malheureusement, nos collègues membres de la délégation n'ont pas pu être présents à cette séance.

M. Felber veut-il apporter une appréciation sur la qualité de ce rapport?

M. Felber, conseiller fédéral:

Le Parlement vérifie et contrôle la gestion du Conseil fédéral, mais l'exécutif n'a pas le droit de s'immiscer dans le travail des parlementaires. Cependant, je souligne que les relations entre la délégation parlementaire et mon département notamment, ont été améliorées. Elles sont actuellement de très bonne qualité et la coordination indispensable entre ces deux entités fonctionne bien.

Décision: La commission prend acte du rapport.

#### 4. Europarat. Perspektiven

##### Conseil de l'Europe: perspectives

M. Felber, conseiller fédéral:

Le Conseil de l'Europe doit déterminer clairement et précisément ses buts par rapport à la Communauté européenne, afin d'éviter des conflits d'intérêt. Sa tâche primordiale réside dans la promotion et le contrôle du respect des droits de l'homme, le développement de la liberté des échanges culturels, etc. Dans ces domaines le Conseil de l'Europe doit demeurer l'instrument de travail privilégié.

Dans le cadre de la CSCE, certains Etats souhaitent la création de nouveaux organes pour couvrir les besoins inhérents à une soi-disante nouvelle idée. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe - la Suisse s'est également expliquée clairement à ce propos - estime que le risque d'une "super-organisation de la CSCE" est réel. Or, nous ne voulons pas que cet organisme se transforme en une sorte de nation uni-européenne avec des grandes infrastructures permanentes. Nous considérons que la CSCE doit demeurer un forum de conférences dans lequel les membres s'expriment, soulignent les problèmes et manifestent leur volonté de progresser vers une solution. L'exécution des décisions qui se prennent doit être confiée aux organismes existants. En l'occurrence, nous pensons que le Conseil de l'Europe doit être chargé de la vérification du respect des droits de l'homme en Europe. La perspective de cette mission est intéressante dans la mesure où beaucoup de pays d'Europe centrale semblent souhaiter une adhésion au Conseil de l'Europe.

Nous imaginons également que le Conseil de l'Europe pourrait développer, par l'intermédiaire de la commission pour la démocratie par le droit, l'intérêt de l'application du règlement pacifique des différends que nous tentons de faire découvrir à la CSCE. Il est temps de rappeler à tous les pays du Conseil de l'Europe et de la CSCE que le Conseil de l'Europe devrait avoir un organe de référence capable de surveiller et de contrôler, éventuellement de susciter des arbitrages. Les futures activités du Conseil de l'Europe peuvent se fonder sur les trois éléments précités: la surveillance des droits de l'homme, le projet de la démocratie par le droit et la proposition de règlement pacifique des différends déposée par la Suisse à la CSCE. Ce dernier point fera l'objet d'une réunion de la CSCE à Malte en janvier 1991.

Si une adhésion au Conseil de l'Europe de l'Union soviétique est envisageable dans un avenir indéterminé, nous devons passer des accords spéciaux avec les Etats-Unis et le Canada pour maintenir l'équilibre des puissances dans le cadre de la CSCE. Ces deux nations devraient être amenées à accepter le rôle du Conseil de l'Europe dans certains domaines d'exécution des décisions prises à la CSCE.

- 27 -

STÄNDERAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

TEILPROTOKOLL 3 /  
PROCES-VERBAL  
PARTICULIER 3der Sitzung vom 17. Mai 1990, 17.00 - 20.30 Uhr und vom  
18. Mai 1990, 8.00 - 12.00 Uhr, in Bern, Parlamentsgebäude,  
Zimmer 4TAGESORDNUNG /  
ORDRE DU JOUR1. Orientierung über das Ergebnis der vertieften EFTA-EG  
Explorationsgespräche; Perspektiven  
(Für die übrigen Traktanden siehe Hauptprotokoll - Pour les  
autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal général)TEILNEHMERINNEN /  
PARTICIPANTSPräsident: H. MasoniAnwesende Mitglieder: HH. Cavadini, Dobler, Onken, Schoch,  
Frau Weber.Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Felber, Vorsteher EDA

H. R. Schaller, Generalsekretär EDA

H. K. Jacobi, Staatssekretär EDA

H. J. Kellenberger, Botschafter

H. M. Krafft, Botschafter

Entschuldigt: HH. Huber, Schönenberger, Schmid, SeilerSekretariat: H. MagninProtokoll: H. Kuonen (f), H. Marbet (d)

## 1. Orientierung über das Ergebnis der vertieften EFTA-EG Explorationsgespräche; Perspektiven

### Information sur le résultat des pourparlers exploratoires approfondis AELE-CE. perspectives

M. Felber:

Les discussions exploratoires se sont déroulées dans un laps de temps très court (janvier-mars 90), durant lequel il s'agissait de déterminer la substance de la négociation concernant le futur Espace économique européen (EEE). Deux éléments étaient à retenir; sur le plan de la substance, la prise en compte des quatre libertés et, sur le plan institutionnel, la volonté de l'AELE d'obtenir un certain nombre d'institutions permettant de mettre en place des mécanismes qui éviteraient une simple satellisation.

L'acquis communautaire pertinent a fait l'objet d'une reconnaissance. En plus des quatre libertés on relève les politiques d'accompagnements qui représentent pour la Suisse des éléments extrêmement importants (politique sociale, politique de la science et de la recherche, politique de l'éducation, politique de la protection de l'environnement, politique des transports, etc.).

Nous estimons que cette phase exploratoire a été un peu trop courte pour pouvoir définir précisément l'acquis communautaire que nous devrions transposer dans le droit suisse par l'intermédiaire d'un accord. Le DFJP tente d'évaluer l'importance des modifications législatives nécessaires dans notre droit en cas d'aboutissement de la négociation.

Dans le domaine de la substance, nous avons naturellement introduit les exceptions, c'est-à-dire un inventaire des problèmes causés à la Suisse par l'exigence d'une assimilation du droit européen au droit helvétique. N'oublions pas que ce futur accord sera l'équivalent d'un droit international public. Il sera supérieur au droit national et, par conséquent, au droits cantonaux, dès l'instant où il aura été accepté par le Parlement, le peuple et les cantons. Nous devons éviter de confondre les exceptions et les objets qui ne sont pas traités. Par exemple, l'agriculture est un domaine ne faisant pas partie de cette négociation puisqu'on n'en parle pas. Les exceptions que nous imaginons se rapportent par exemple à la liberté de circulation des personnes. Le gouvernement suisse souhaite maintenir sa politique de plafonnement de la population étrangère, compte tenu de sa forte proportion qui s'élève à environ 15% (moyenne des pays de la Communauté 4%). Nous avons relevé que certaines requêtes suisses avaient déjà été acceptées à l'intérieur même de la CE pour certains Etats membres. Nous souhaitons également des exceptions à titre transitoire qui seraient les mêmes en cas d'adhésion. En effet, la Communauté a légiféré durant 30 ans, alors on peut imaginer que notre pays ne peut pas intégrer purement et simplement en six mois le droit européen. La Communauté a clairement fait savoir qu'elle n'admettrait pas un catalogue d'exceptions trop important qui diminuerait la portée des dispositions fondamentales du droit communautaire.

Les pays de l'AELE détermineront lors de leur prochaine réunion le catalogue définitif des exceptions qui comprendra l'ensemble des problèmes. Le Conseil fédéral est conscient du danger que représenterait un nombre trop important d'exceptions définitives. Cela signifierait que nous ne sommes pas capables d'adhérer à ce droit communautaire et pourrait conduire à la rupture des négociations.

Sur le plan institutionnel, en nous basant sur les propositions du président de la Commission M. J. Delors en 1989, nous avons demandé la

création d'institutions de l'EEE dans lesquelles la Communauté et les pays de l'AELE pourraient s'exprimer et, surtout, participer au développement du droit de l'Espace économique européen. Si nous n'obtenions pas satisfaction à ce propos, cela équivaldrait à une pure et simple satellisation. Les pays de l'AELE maintiennent fermement cette requête, sans avoir fixé définitivement les solutions qui pourraient être adoptées. Si les dispositions de l'accord qui sera passé entre la CE et l'AELE étaient modifiées après notre adhésion, nous devrions être consultés. Il est indispensable de pouvoir participer à l'évolution de la législation. C'est à ce niveau que se situe le point d'achoppement.

Il y a deux semaines, nous avons pris connaissance du projet de mandat que la Commission allait soumettre au Conseil de la Communauté. Il a fait l'objet d'une longue analyse et nous l'avons jugé décevant. Toutefois, certains éléments peuvent corriger cette première appréciation. Premièrement, nos rencontres avec les ministres des pays de la CE nous ont permis de constater leur volonté d'aboutir à un accord sur l'EEE avant de s'engager dans des négociations probablement plus difficiles et plus longues avec les pays d'Europe centrale. Deuxièmement, en effectuant une lecture très attentive du projet de mandat, on ne relève rien d'hostile vis-à-vis de nos prises de position. Il affirme certains éléments, mais il n'enlève pas ce que nous avons demandé.

En conclusion, nous sommes face à une négociation difficile. Mais nous avons la conviction que nous devons la mener jusqu'au bout afin d'aboutir à la création de l'EEE qui est nécessaire à l'Europe occidentale et à la Suisse. Elle sera également pour nous le moyen de mesurer notre capacité d'intégration du droit européen dans le droit suisse. Je suis convaincu du fait que nous avons choisi un chemin réaliste qui exigera beaucoup de volonté de la part des autorités et du peuple suisse. Ce sera l'accord le plus important que notre pays aura jamais signé au cours de son histoire. S'il est ratifié, il offrira l'avantage de laisser ouvertes toutes les autres solutions: celle du repli si nous ne sommes pas satisfaits ou celle d'une adhésion à la CE si les circonstances politiques l'exigent. Aujourd'hui, dans le cadre de la Communauté, il faut tenir compte de deux éléments. Tout d'abord les gouvernements des pays membres sont favorables à une très grande intégration de l'Europe occidentale. Ensuite, le réalisme et le pragmatisme de la Commission que l'AELE n'accepte pas suscitent des échos importants. Elle affirme clairement que, étant donné les grandes échéances qui attendent la Communauté, la CE n'est pas prête à intégrer un nouveau membre. L'évidence est d'ailleurs de son côté, car son appareil n'est pas prêt à l'assumer. De plus, nous n'avons pas évalué correctement l'importance de l'écueil représenté par le Parlement européen qui menace de s'opposer à la Commission en cas d'acceptation des revendications de l'AELE se rapportant à la création d'un mécanisme de codécision. Un traité comme celui qui est envisagé doit effectivement être ratifié par le Parlement européen. Cette situation est la conséquence du déficit démocratique de la Communauté. Le Parlement profite du contexte pour exiger, d'une manière générale, davantage de droits. Ces problèmes internes de la Communauté ont des incidences directes sur nos négociations.

Malgré toutes nos recherches, nous ne savons pas comment informer réellement les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats, car l'évolution de la situation est très rapide. J'ai d'abord proposé de pratiquer de la même manière qu'avec la presse en essayant de fixer une journée où tous les membres des conseils assisteraient à une conférence réunissant les deux conseillers fédéraux chargés du dossier et leurs

collaborateurs. Aucune date n'a été trouvée. Alors, nous allons suivre les suggestions du président en offrant une information dans les commissions et les délégations concernées.

Les négociations s'ouvriront après le 18 juin 1990, date à laquelle le Conseil des Ministres déterminera le mandat de la Commission. Les pays de l'AELE ne sont pas pressés, car il vaut mieux un bon accord qu'un accord bâclé.

Kellenberger: Eine der zentralen Aufgaben der letzten Monate war es zu bestimmen, welchen Teil des EG-Rechts wir in den künftigen EWR-Vertrag als gemeinsame Grundlage aufnehmen wollen. Die Bestimmungen des sogenannten relevanten EWR-Rechts sind noch nicht ganz abgeschlossen; insbesondere sind wir noch in den Bereichen Verkehr, Umwelt, Energie und staatliche Beihilfen am arbeiten.

Das Problem mit der Integration des EG-Rechts stellt sich für die vier Freiheiten anders als für die flankierenden Politiken. Bei der Verwirklichung der vier Freiheiten ist es unumgänglich eine Harmonisierung des Rechts durchzuführen. Bei gewissen der flankierenden Politiken ist es durchaus möglich die Zusammenarbeit zu vertiefen, ohne die Rechtsgrundlagen zwischen der Schweiz und der EG zu harmonisieren. Bei drei der flankierenden Politiken hat die EG-Kommission sehr deutlich gemacht, dass eine Zusammenarbeit aufgrund einer Rechtsharmonisierung im Sinne des EG-Rechts stattzufinden hat. Es handelt sich dabei um das Gesellschaftsrecht, den Umweltschutz und Teile der Sozialpolitik, insbesondere um die Gleichstellung von Frau und Mann, Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz und um das Arbeitsrecht.

Ein Punkt, der heute nach den Explorationsgesprächen noch sehr offen ist, stellt das Wettbewerbsrecht dar. Es zeichnet sich noch keine klare Lösung der künftigen EWR-Wettbewerbsordnung ab, obwohl ein Mandatsentwurf der EG-Kommission existiert. In diesem Entwurf präzisiert die EG-Kommission zum ersten Mal ihre Vorstellungen. Er sieht vor, dass auch das EG-Wettbewerbsrecht materiell als Grundlage für den EWR-Vertrag gelten soll.

Obwohl der EWR-Vertrag auf der Grundlage der Rechtsharmonisierung im Sinne des EG-Rechts ausgearbeitet wird, gibt es Bereiche, wo die EFTA-Länder finden, es wäre unsinnig, sich dem EG-Recht anzupassen. Ein typisches Beispiel ist etwa das grenzüberschreitende Fernsehen. Im Europarat wurde ja dazu eine Konvention ausgearbeitet, die gerade auch der Schweiz mit ihrer kulturellen Vielfalt Rechnung trägt. Hier sind die EFTA-Länder der Ansicht, dass die Konvention des Europarates als Grundlage einer Rechtsharmonisierung zu gelten hat.

Die Diskussion um die Bereiche, die vom EWR-Vertrag ausgeklammert werden, hat die Tendenz, eine unüberbrückbare Differenz zwischen dem EG- und dem Schweizerrecht zu suggerieren. Tatsächlich sind die beiden Rechte aber nicht enorm verschieden. Die Ausnahmereiche im einzelnen sind das Ausländerrecht, der Umweltschutz, der Verkehr, die Lex Furgler und das kantonale Recht.

Das Ausländerrecht soll die Stabilisierung der ausländischen Wohnbevölkerung weiterhin gewährleisten. Qualitative Verbesserungen sollen in diesem Bereich dennoch möglich sein. (z. B. Sozialversicherung). Ein Bereich, wo die Schweiz besonders interessiert ist, stellt die gegenseitige Anerkennung der Diplome dar. Das Programm ERASMUS wird neben den EWR-Verhandlungen zwecks rascherer Einführung diskutiert.

Bezüglich des Umweltschutzes haben die EFTA-Staaten die Haltung eingenommen, einer Harmonisierung zuzustimmen, sofern es sich nicht um eine Harmonisierung "nach unten" handelt. Die EFTA-Staaten wollen ihre schärferen Bestimmungen in den sensiblen Bereichen beibehalten.

Im Bereich Verkehr nimmt die Schweiz die gleiche Haltung ein wie auch in den bilateralen Verhandlungen. Wir haben also erklärt, dass wir nicht bereit sein werden, das Höchstgewicht für Lastwagen und die Fahrzeiten an das EG-Recht anzupassen. Mit der EG wird neben den EWR-Verhandlungen weiterhin bilateral ein Verkehrsabkommen ausgehandelt.

Essentielle Teile der Lex Furgler sollen beibehalten werden. Dies sollte durchaus möglich sein, denn die EG kennt selber Ausnahmeregelungen (Dänemark).

Bezüglich des kantonalen Rechts und anderer Bereiche werden Übergangsfristen notwendig sein. Dies betrifft die Diplome, das öffentliche Beschaffungswesen etc.

M. Krafft:

Avant chaque réunion avec la Commission des Communautés, les pays de l'AELE ont dû définir une position commune, puisque l'Association s'exprime d'une seule voix. Il faut distinguer les problèmes juridiques des problèmes institutionnels.

Les premiers sont de type classique, inhérents à tout accord international. Une fois que l'acquis communautaire a été identifié, il s'agit d'intégrer ses dispositions dans un traité. Comme le droit communautaire se compose de différentes sources: Traité de Rome, les directives, les règlements, la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés, les difficultés techniques sont importantes. Nous avons convenu, d'une manière générale, que le futur traité contiendra les principes de l'Espace économique européen qui seront essentiellement repris des dispositions du Traité de Rome, éventuellement codifiés en fonction de l'interprétation donnée par la Cour de justice européenne. D'autre part, une série de protocoles ou d'annexes seront rédigés dans lesquels seront insérés les droits dérivés, c'est-à-dire les règlements, les directives ou d'autres éléments.

Les ordres juridiques des pays membres de l'AELE sont très différents. Les pays nordiques de tradition dualiste font une distinction très claire entre le droit international et le droit interne. En revanche, la Suisse de tradition juridique moniste devrait intégrer les dispositions de l'accord directement dans son droit interne. Comme le droit de l'EEE déploierait des effets directs dans l'ordre juridique communautaire, les pays membres de l'AELE devraient également prendre les mesures nécessaires pour qu'il l'emporte sur le droit interne et qu'il soit impossible de se retrancher derrière celui-ci pour faire obstacle à son application. Le travail est énorme, car il faut intégrer six cents directives et environ cent cinquante règlements. Notre pays a au moins l'avantage de ne pas être confronté à la nécessité des traductions, ce qui n'est pas le cas des pays nordiques. Les pays de l'AELE ont tenté de déterminer une position commune qu' en tant que président de ce groupe de travail, j'ai communiquée au représentant de la Commission. Il faut relever que nous sommes beaucoup mieux préparés que celle-ci, car ses services sont surchargés par d'autres travaux. Le dialogue s'est souvent déroulé à sens unique.

Les aspects institutionnels recouvrent toute la problématique du processus d'élaboration du futur droit de l'EEE. Après le 1er janvier 1993,

les règles continueront à évoluer. Comment seront-elles adaptées? L'AELE a présenté son schéma du processus d'élaboration et de prise de décision et la Commission le sien. Sur ce point la divergence est grande, car la Communauté estime qu'il suffirait que nous soyons informés et consultés. La Commission envisage difficilement la mise sur pied de nouvelles structures au niveau de l'EEE qui assureraient à l'AELE des droits équivalents pour l'intégration de futures règles. Ce problème éminemment politique ne pouvait pas être réglé lors des conversations exploratoires. Il devra être abordé à l'occasion des négociations.

Un autre point d'achoppement se rapporte à la surveillance. Dans la Communauté, cette tâche est confiée à la Commission qui a des pouvoirs très étendus. Elle souhaite que l'AELE élabore sa propre procédure de surveillance qui assure un contrôle suffisant de l'application des règles de l'EEE. Elle consacre donc la théorie des deux piliers. A côté de l'organe de surveillance, une cour de justice est indispensable. Celle de Luxembourg joue un rôle extrêmement important en ce qui concerne l'interprétation des dispositions, mais aussi comme organe de règlement des différends, lorsque la Communauté estime qu'un Etat ne remplit pas ses engagements. Nous avons eu des échanges de vue utiles sur la possibilité de créer un tribunal de l'EEE qui pourrait être une Chambre de la Cour de Luxembourg, c'est-à-dire qu'il serait composé de juges communautaires auxquels seraient adjoints des juges des pays membres de l'AELE. Nous n'avons pas encore véritablement approfondi cette question. Nous envisageons aussi d'introduire au niveau de l'EEE une procédure analogue à celle des avis préjudiciels. Nous donnerions par exemple la possibilité aux tribunaux nationaux (en Suisse le Tribunal fédéral) de soumettre une question d'interprétation. Nous avons également abordé le problème de la constitution d'un organe parlementaire paritaire composé de représentants du Parlement européen et de parlementaires des pays membres de l'AELE. A ce propos, il y a encore des divergences sur les tâches qui pourraient être confiées à cet organe.

En conclusion, ce groupe de travail que j'ai présidé n'avait pas pour but de négocier, mais d'identifier les problèmes et d'exposer les positions respectives des deux parties. Pour l'instant, nous attendons l'adoption du mandat qui sera confié à la Commission par le Conseil des ministres. Ensuite, il s'agira d'organiser les structures de négociation, ce qui impliquera probablement, qu'à partir du mois de septembre nous serons appelés à rédiger des projets de textes.

Frau Weber: Ich habe zwei Wünsche bezüglich der Informationspraxis. Über die Medien kann sich das Volk über die EG bzw. den EWR-Vertrag informieren, es kennt aber die Meinung des Bundesrates nicht. Es ist wichtig, dass die Bürgerinnen und Bürger am Meinungsbildungsprozess partizipieren. Der Bundesrat sollte die Probleme und Perspektiven aufzeigen. Bezüglich einer künftigen Volksabstimmung müssen die zuständigen Instanzen schon heute transparent informieren.

Der zweite Wunsch geht in die Richtung, im Ständerat eine Art Fragestunde zum Thema Europa vor jeder Session einzuführen. Auf diese Weise wäre einerseits der Rat informiert und andererseits hätte das Volk eine weitere Informationsquelle.

Dobler: Die Einführung einer Fragestunde im Ständerat bedingt eine Reglementsänderung. Die EWR-Verhandlungen dienen der Ausarbeitung eines völkerrechtlichen Vertrages. Das Parlament wird diesen Vertrag nur gutheissen oder ablehnen können. In Bezug auf eine solche Abstimmung ist sicherlich eine gute Information Voraussetzung. Das Thema Europa ist jedoch so komplex, dass es mir schwierig scheint, noch besser zu informieren. Die Demokratie ist hier überfordert.

Es scheint, dass innerhalb der EFTA Fortschritte in Richtung Konsens erzielt worden sind. Wird das Verhandlungsformular, das der EFTA von der EG vorgelegt werden wird, einen Konsens in Richtung eine Stimme erzielen?

Herr Staatssekretär Jacobi hat anlässlich eines Vortrages gesagt, dass die Frage eines EWR-Beitritts für die Neutralität der Schweiz keine Konsequenzen habe. Wurde dies von den Medien richtig wiedergegeben?

Herr Bundesrat Felber hat die Terminfrage angesprochen. Wenn die EG 1992 spielen soll, wann werden wir über den EWR-Vertrag abstimmen können?



M. Cavadini:

Tout d'abord, je partage le souci se rapportant à l'information. Dans notre pays, les fronts sont en train de se cristalliser. Peu à peu l'opinion publique choisit son camp, sans être en possession des éléments objectifs de l'information. Néanmoins, je comprends les problèmes du Conseil fédéral, car on n'entame pas des négociations en publiant les positions extrêmes. Le meilleur moyen de faire échouer une négociation est d'indiquer ce que l'on n'est pas prêt à admettre ou les avantages que l'on pourrait concéder. Il est juste de prétendre que ce sera le débat le plus important que notre pays aura jamais abordé en politique étrangère. La demande d'adhésion à l'ONU n'avait finalement qu'un intérêt mesuré. En revanche, dans cette question, nous jouons réellement notre position dans l'Europe, ce qui est fondamental. Il est donc indispensable d'expliquer à chaque citoyen les enjeux politiques auxquels la Suisse est confrontée.

Schoch: Die Situation ist heute zu unsicher und dynamisch, dass das Parlament sich jetzt in die bundesrätliche Verhandlungspolitik einmischen sollte. Die Regierung darf vom Parlament in den Verhandlungen nicht eingeschränkt werden. Mir scheint deshalb der Vorschlag von Frau Weber überrissen. Das Bedürfnis, laufend informiert zu werden, besteht und der Bundesrat soll seine Informationspolitik wie bis anhin fortsetzen.

Onken: Frau Weber ist von Herrn Schoch missverstanden worden. Der Vorschlag zielte nicht so sehr auf die Einflussnahme in den laufenden Verhandlungen, sondern auf die Partizipation am Meinungsbildungsprozess und die Information an sich. Das Parlament als Ganzes braucht eine bessere und umfassendere Information, als dies bisher der Fall war. Die Form dieser Information muss diskutiert werden. Eine Fragestunde wäre vielleicht im Ständerat nicht einführbar, dafür könnte vermehrt schriftlich informiert werden. Es ist ein zweiter Bericht in Aussicht gestellt worden. Wann wird dieser fertiggestellt sein? Eine rasche und einfache Information des Parlamentes über das Europadossier wäre möglich.

Frau Weber hat auch angeregt, dass der Bundesrat zur Europafrage Stellung beziehen soll. Dies geschieht teilweise schon heute, stellt aber ebenfalls einen Bereich dar, wo die Bemühungen noch intensiviert werden können.

Das Verhandlungsmandat, das jetzt vom Bundesrat ausgearbeitet wird, kann von uns nicht unmittelbar beeinflusst werden. Das Interesse an diesem Mandat ist dennoch vorhanden. Wenn die Souveränität der Schweiz bewahrt werden soll, stellt sich die Frage nach den Bereichen, die vom EWR-Vertrag ausgeklammert werden. Bestehen schon Ideen bezüglich eines künftigen Verhältnisses zwischen dem Bund und den Kantonen?

Nach Abschluss des EWR-Vertrages gehen die rechtlichen Innovationen weiter. Wie werden die Entscheidungsträger in diesen Prozess einbezogen? Konkret stellt sich die Frage nach der Mitbestimmung des Schweizer Volkes in den Folgediskussionen nach dem möglichen Abschluss des EWR-Vertrages.

Herr Kellenberger hat erwähnt, dass im Bereich Umweltschutz Rechtsharmonisierungen nur "nach oben" gemacht werden. Was hat diese Harmonisierung für einen Einfluss auf die mögliche Pionierrolle der Schweiz, gerade in diesem Bereich eben progressiver zu sein als viele EG-Staaten? Wird dadurch diese Pionierrolle nicht gerade verhindert?

Le président:

Compte tenu de la complexité de la situation, la Suisse signera-t-elle simplement un accord avec la Communauté? Ne devrait-elle pas également passer un accord avec les autres membres de l'AELE, notamment en raison des représentations dans les organes institutionnels? Si tel était le cas les discussions ne seraient-elles pas encore plus compliquées?

Si les conditions d'adhésion à l'EEE étaient prohibitives, quelles solutions de rechange sont-elles étudiées par le département?

L'intervention de Mme Weber ne doit pas être interprétée comme un souhait de s'immiscer dans la décision, mais comme l'expression du désir de transférer au public une information plus détaillée. Toutefois, pour y répondre favorablement, un accord entre les deux conseils est indispensable. Une motion allant dans ce sens devrait être acceptée par les deux chambres. Lors de la dernière session, nous souhaitions la participation des deux conseillers fédéraux concernés sur les problèmes d'intégration européenne. Même ce simple vœu n'a pas pu être réalisé. Actuellement, M. Sauvant tente de fixer une date qui permettrait de réunir tous les députés pour approfondir cette question.

Compte tenu de la position prise par le Parlement européen, ne serait-il pas opportun de l'intéresser directement à une discussion sur les points de vue de l'AELE? Cette façon de pratiquer permettrait peut-être une prise de conscience des problèmes auxquels nous sommes confrontés et, par conséquent, l'adoption d'une attitude plus compréhensive.

Frau Weber: Mein Vorschlag ging absolut nicht in die Richtung, auf die bundesrätliche Politik in Sachen Europa Einfluss zu nehmen. Es geht um die Information. Das Volk braucht eine adäquate Basis, um in einer Volksabstimmung gut informiert entscheiden zu können. Der Meinungsbildungsprozess kommt nur aufgrund von Information zustande.

Schoch: Dank der Präzisierung, die jetzt durch Frau Weber geliefert wurde, kann ich mich mit dem Vorschlag einverstanden erklären.

M. Felber, conseiller fédéral:

J'ai brièvement essayé de vous montrer la complexité de la matière qui fera l'objet de la négociation à venir. Mais, ni moi, ni aucun de mes collègues du Conseil fédéral n'avons l'intention d'indiquer au peuple que la négociation sera difficile.

Nous avons dénombré 400 à 500 articles de presse dans les journaux suisses faisant le point sur notre position vis-à-vis de l'intégration européenne. Par conséquent, le déficit d'information n'est pas réel. Bien entendu, les journaux transmettent les renseignements qu'ils veulent et malheureusement la majorité d'entre eux n'a pas mesuré l'importance d'un accord sur l'EEE. La situation a un peu évolué depuis l'organisation du séminaire de presse au cours duquel les journalistes ont bénéficié des mêmes renseignements que ceux qui vous ont été communiqués. L'information doit passer par des canaux qui la digèrent correctement, car il n'est pas possible de transmettre au peuple les renseignements précités, sinon dans des cas particuliers où des questions précises sont soulevées.

Je suis étonné d'entendre l'affirmation selon laquelle la position du Conseil fédéral n'est pas connue. Il y a plusieurs mois que le gouvernement a choisi clairement de s'engager sur la voie de l'intégration européenne par l'intermédiaire de l'EEE. La difficulté provient probablement du fait que nous n'avons rien à dire si ce n'est exprimer notre volonté de participer au phénomène de l'intégration européenne sous la forme qui préserve le mieux nos institutions.

Au cas où les conditions d'un accord sur l'EEE seraient prohibitives pour la Suisse, l'alternative est simple: l'adhésion ou une sorte d'isolationnisme. En effet, actuellement rien ne nous laisse croire que l'AELE ne signerait pas un accord sur l'EEE sans la Suisse. Ces deux possibilités sont déjà en cours d'examen. Le Conseil fédéral a déjà laissé entendre que la solution de l'isolement était probablement la plus mauvaise. Durant quelques années elle apparaîtrait comme possible, car personne ne serait immédiatement touché, mais nous sommes convaincus que nous serions amenés à transformer notre droit à la suite des décisions prises dans l'EEE ou dans la CEE sans bénéficier rapidement des effets du droit communautaire ou de l'accord général. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas affirmer que la Suisse signera un accord sur l'Espace économique européen quel que soit le prix. Nous déciderons ultérieurement s'il est acceptable ou non.

Face à la prise de position de M. Delors, nous répondons clairement, de souverain à souverain. Il ne peut pas d'une part exiger la totale autonomie de la Communauté et de l'autre nous demander d'abandonner la nôtre. Soit il accepte de discuter avec une partie souveraine, soit il affirme qu'il est le souverain et nous les sujets. Même M. Delors n'arrivera pas à faire passer cette idée dans le cadre de la Commission.

La phase des discussions informelles (début 89) jusqu'à la fin des négociations exploratoires (fin mars 90) a permis le développement d'une plus grande cohésion entre les pays de l'AELE qui se sont exprimés d'une seule voix. Toutefois, leur situation n'est pas la même au départ de ces négociations. En Norvège et en Suède notamment les partisans et les opposants à une adhésion sont nettement partagés. En Suisse, le contexte est différent, car toutes les possibilités sont encore ouvertes. L'Autriche a déjà déposé sa demande d'adhésion et pourtant elle est souvent notre plus proche et plus fidèle partenaire. Ces facteurs sont à prendre en considération, car des prises de position très fermes sont toujours plus difficiles pour les représentants d'un Etat dont le corps électoral et les milieux industriels sont très partagés.

Nous espérons que la négociation sera terminée à la fin 90 ou, au plus tard à la fin du premier trimestre 91, car nous souhaitons déposer le projet d'accord devant le Parlement avant la fin 91 de manière à pouvoir le soumettre à l'approbation du peuple avant la fin 92, ce qui permettrait son entrée en vigueur en même temps que l'Acte unique européen. Bien entendu, le Conseil fédéral préfère un bon accord à un accord rapide et difficile. Cependant, compte tenu des risques de désinformation, de critiques, d'opposition, d'enthousiasme, etc. qui se manifestent quotidiennement, il vaut mieux traiter cette affaire dans un espace de temps limité. Nous partageons votre souci relatif à l'information. Vous devrez déterminer les formes qui vous conviendront, mais il sera difficile de satisfaire tous les besoins, car le Parlement ne peut pas s'intégrer à la négociation et son déroulement ira très vite.

Nous devons présenter au peuple suisse les enjeux politiques. Cet accord ne perturbera pas la vie quotidienne des citoyens, ni ne bouleversera nos institutions. Il entraînera quelques avantages et quelques inconvénients surtout au niveau de l'exercice de la démocratie directe. Est-ce grave? Ce sera un des éléments à apprécier. Les avantages se présentent sous la forme d'une participation à un phénomène d'intégration intéressant qui nous permettra de résoudre des problèmes généraux en collaboration avec les pays d'Europe (énergie, transports, environnement, libre circulation, reconnaissance des diplômes, etc.).

Sur le plan confédéral, par l'intermédiaire du groupe de contact Confédération/cantons, nous avons institué un instrument de liaison presque permanent. Nous avons convenu dans chaque canton la désignation d'un délégué qui recevra directement du Bureau de l'Intégration et du Conseil fédéral les informations qui les concerneront au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il est prévu de les réunir régulièrement pour débattre d'une série de problèmes. En outre, la Fondation pour la collaboration confédérale a également mis ses services à disposition pour élaborer des dossiers sur la base de renseignements qu'elle pourrait obtenir dans nos services.

L'exemple de l'environnement choisi par M. Onken était adéquat. La Suisse ne veut pas geler l'application de ses dispositions en matière d'environnement. Nous indiquons que nous souhaitons poursuivre notre politique dans ce domaine, puisque nous sommes plus avancés. Notre but est même de faire progresser l'ensemble de l'Europe dans une voie semblable à la nôtre. Le Danemark, membre de la Communauté, a d'ailleurs obtenu une exception dans ce domaine. Il n'a pas besoin d'aligner ses règles en matière de protection de l'environnement sur celles de la Communauté puisqu'il est plus avancé.

**Jacobi:** Der Krieg ist heute als Mittel zur Konfliktlösung in Westeuropa fast nicht mehr denkbar. Die Neutralität erhält durch diesen Umstand eine ganz andere Rolle. Der Stellenwert der Neutralität ist heute nach innen gerichtet; sie dient dem Zusammenhalt der verschiedenen Kulturkreise in der Schweiz.

Der EWR ist neutralitätspolitisch unproblematisch, weil er keine politischen Zielsetzungen verfolgt. Ein EG-Beitritt dagegen hätte sehr wohl neutralitätspolitische Konsequenzen. Die EG wird längerfristig auch eine politische und militärische Komponente erhalten, was einen möglichen Beitritt der Schweiz erschweren dürfte.

Kellenberger: Der erste der beiden Informationsbeauftragten hat seine Arbeit schon aufgenommen, der zweite wird dies in Kürze tun. Diese beiden werden beim Informationskonzept im Detail mitarbeiten. Diese Anstellung macht den Wunsch des Bundesrates deutlich, die Information gegenüber der Öffentlichkeit, dem Parlament und den Kantonen zu verbessern.

Dies kann auf verschiedenen Linien geschehen. Eine Möglichkeit besteht im Verfassen von kurzen, synthetischen Notizen. Weiter werden in Zukunft vermehrt schriftliche Fortschrittsberichte zum Stand der EWR-Verhandlungen verfasst. Das Integrationsbureau will monatlich ein Bulletin herausgeben, um darin die neuesten, für die Schweiz relevanten, Entwicklungen in der Gemeinschaft, der EFTA und in den EWR-Verhandlungen darzustellen. Viertens wird schon seit längerer Zeit an einer Broschüre gearbeitet. Diese hat den Zweck, die Stellung der Schweiz in Europa zu erläutern und Information über weitere Informationsquellen zu liefern.

Der Kontakt zu den Kantonen stellt ein Problem dar. Die Informationsbeauftragten des Integrationsbureaus werden die direkten Ansprechpartner für die Kantone sein. Auch die Bevölkerung und die Medien sollen sich an sie wenden können.

Schaller: Die Idee, die Sitzung vom 21. Juni als Informationsveranstaltung des Parlamentes zu gestalten, geht zurück auf eine Präsidentenkonferenz der beteiligten parlamentarischen Kommissionen. Es war leider nicht möglich, einen Termin für ein Informationsseminar ausserhalb der Session zu finden. Der 21. Juni stellt jetzt eine Möglichkeit dar, ist aber noch nicht definitiv fixiert worden. Die Art und Weise der parlamentarischen Information ist noch nicht bestimmt. Von der bundesrätlichen Seite her ist der Wille zur Information da, es braucht aber auch die parlamentarische Kooperation, um einen Termin für eine solche Informationstagung zu finden.

Masoni: Wenn der Nationalrat kein Datum findet, besteht die Möglichkeit die Kantonsvertretungen und den Ständerat zu einer Informationstagung einzuladen.

M. Felber, conseiller fédéral:

Nous nous félicitons de l'existence de contacts entre les membres des Chambres fédérales et les membres du Parlement européen, car ils sont utiles et nécessaires. Les parlementaires que nous avons pu entendre à propos de l'opposition du Parlement européen au droit de co-décision, nous ont tous affirmé qu'ils n'en voulaient pas à l'AELE, mais à la Commission. Ils souhaitent qu'elle règle définitivement ce problème de compétence. Le Parlement fait donc pression sur la Commission en affirmant qu'il peut faire échec à l'accord sur l'EEE, tant que ses attributions n'auront pas été clairement précisées par la Commission. L'opposition du Parlement est donc bien dirigé contre la Commission et non contre les pays de l'AELE. Nous sommes totalement favorables à l'établissement de relations entre parlementaires.

Kellenberger: Auf die Frage von Herrn Masoni bezüglich der Alternativen ist zu sagen, dass im EDA eine Gruppe gegründet wurde, die sich mit diesem Problem befasst. Diese Alternativen werden dauernd geprüft.

Herr Onken hat nach dem zweiten Europabericht gefragt. Dieser wird bis Ende Mai vorliegen. Dieser Bericht wird auch zur Frage der Alternativen Stellung beziehen.

Obwohl heute noch nicht abschliessend gesagt werden kann, was letztlich den Bereich des EWR-Vertrages ausmachen wird, sind Umriss des künftigen Vertragswerkes erkennbar. Der Föderalismus stellt einen Bereich dar, der vom EWR-Vertrag eher marginal betroffen sein wird. Im Grunde genommen sind es nur fünf Gebiete im ganzen materiellen Deckungsbereich des EWR-Vertrages, wo die kantonale Gesetzgebung betroffen ist. (Öffentliches Beschaffungswesen, Diplome, staatliche Beihilfen, Zulassungsbeschränkung bei einzelnen Berufen und die Vermarktung der Arzneimittel.)

M. Krafft:

Première hypothèse, si on ajoute au traité des éléments qui n'y figurent pas, la procédure de modification prévue s'appliquera. Deuxième hypothèse, si il s'agit de changements de règles déjà de la compétence du Conseil fédéral, il lui appartiendra d'approuver cette modification. Si en revanche, il s'agit d'une règle de caractère normatif de la compétence du Parlement, on peut envisager, au moment où le peuple suisse approuve le traité, une délégation de compétence de l'Assemblée fédérale à l'exécutif ou bien de légiférer par des arrêtés fédéraux de portée générale non soumis au référendum.

Actuellement, l'Office fédéral de la justice examine les dispositions qui figureront probablement au titre de l'acquis communautaire dans le traité pour déterminer la répartition des compétences entre le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale relatives aux normes correspondantes au droit interne.

Nous avons commencé à établir la liste de tous les accords conclus par les pays membres de l'AELE entre eux et avec la CEE pour examiner les conséquences du futur traité sur lesdits accords. S'agissant de la Convention de Stockholm, nous n'avons pas encore approfondi la réflexion, mais il n'est pas exclu qu'elle soit modifiée en fonction des structures qui seront mises sur pied dans l'accord sur l'EEE. Cependant, aussi longtemps que nous ne connaissons pas les dispositions institutionnelles qui seront envisagées, il est difficile de déterminer s'il sera nécessaire de renforcer le pilier de l'AELE.

- 39 -

STÄNDERAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

TEILPROTOKOLL 4 /  
PROCES-VERBAL  
PARTICULIER 4der Sitzung vom 17. Mai 1990, 17.00 - 20.30 Uhr und vom  
18. Mai 1990, 8.00 - 12.00 Uhr, in Bern, Parlamentsgebäude,  
Zimmer 4TAGESORDNUNG /  
ORDRE DU JOUR

11. Fragestunde
12. Andere Aktualitäten. Situation in verschiedenen Staaten,  
besonders in Oststaaten und Zentralamerika
13. Verschiedenes  
(Für die übrigen Traktanden siehe Hauptprotokoll - Pour les  
autres objets à l'ordre du jour voir procès-verbal général)

TEILNEHMERINNEN /  
PARTICIPANTSPräsident: H. MasoniAnwesende Mitglieder: HH. Cavadini, Dobler, Onken, Schoch,  
Frau Weber.Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Felber, Vorsteher EDA

H. R. Schaller, Generalsekretär EDA

H. K. Jacobi, Staatssekretär EDA

H. G. Ducrey, Botschafter

Entschuldigt: HH. Huber, Schönenberger, Schmid, SeilerSekretariat: H. MagninProtokoll: H. Kuonen (f), H. Marbet (d)

## 11. Fragestunde

Heure des questions

Le président:

Les Suisses du Congo demandent un soutien du DFAE pour négocier leurs prétentions. Les commissions des affaires étrangères et des affaires économiques extérieures avaient décidé de remettre cette requête à la commission de gestion qui a présenté un rapport au Bureau.

M. Felber, conseiller fédéral:

S'agissant des structures de l'AELE, j'imagine que la question est en relation avec les déclarations de M. Delors. Tout d'abord, nous pouvons lui rétorquer: "Si la Communauté est susceptible en ce qui concerne son autonomie, elle n'a pas à donner des ordres ou des conseils à l'AELE pour son organisation.". Nous n'entrons donc pas en matière sur un renforcement des structures de l'AELE. M. Delors souhaite la création d'un deuxième pilier, c'est-à-dire la transformation de l'Association en une sorte de mini-CEE, ce qui est inacceptable. Les inconvénients sont tels que le Parlement et le peuple suisse se demanderaient alors pourquoi la Confédération n'adhérerait pas immédiatement à la Communauté.

La Commission désire que l'AELE crée une structure collective fondée sur leur modèle pour assurer la surveillance et l'application des règles de concurrence. Nous ne réagissons pas avant d'être entré en négociation. Nous examinerons ensuite, dans le cadre de l'AELE, les structures à mettre en place pour remplir les tâches qui découleront de l'accord général qui sera signé. D'ores et déjà nous avons renforcé l'organisation administrative de notre secrétariat de Genève. Cela était indispensable pour avoir un représentant dans tous les domaines de la négociation, d'autant plus que l'Association s'exprime d'une seule voix. La création d'une structure collective finale poserait à la Suisse, par exemple dans le domaine de la concurrence, des problèmes considérables au niveau de l'exécution et des règles. Notre préférence va à la mise en place d'un organe de surveillance au niveau de l'EEE. Dans ce schéma, l'exécution des règles serait de la compétence des autorités nationales.

**Onken:** Es ist zu hoffen, dass die Massnahmen, die nun ergriffen worden sind, wirklich ausreichen. Der Bundesrat sollte bei solchen Fragen nicht zögern, an das Parlament zu gelangen, wenn er sieht, dass er mit seinen personellen und räumlichen Kapazitäten an eine Grenze stösst.

Le président:

M. Onken étant satisfait de cette réponse, nous passons à la seconde question se rapportant au personnel.

M. Felber, conseiller fédéral:

Je me limite à des indications concernant l'intégration européenne et le GATT. Le processus actuel représente une charge de travail considérable pour les différents offices du DFAE, DFEP et DFJP. Trente séances par mois environ ont eu lieu à Genève ou à Bruxelles durant la première phase d'exploration (janvier à mars). Sur le front intérieur, une coordination interdépartementale efficace est indispensable. Pour ce faire, nous avons créé un Comité interdépartemental couvrant les sept départements. Le problème de l'information du Parlement et du public a été abordé précédemment.



Le Conseil fédéral a pris des décisions pour renforcer le Bureau de l'Intégration. Une section sera consacrée uniquement à l'information. Elle se composera d'un diplomate (langue allemande) et d'un journaliste (langue française) qui seront dotés d'un secrétariat. Nous avons attribué un juriste supplémentaire pour résoudre les problèmes juridiques et institutionnels qui se poseront au cours des négociations et pour contrôler l'euro-compatibilité des projets législatifs suisses. De plus, nous avons nommé un suppléant du chef du Bureau de l'Intégration qui sera chargé de remplacer notre principal négociateur, de coordonner les travaux internes, les relations entre le Bureau et les négociateurs et les négociations qui se déroulent avec l'EEE et le GATT. Les effectifs du BI passeront de neuf à seize personnes de formation universitaires. Il y aura également trois secrétaires supplémentaires.

L'autre difficulté à laquelle nous nous heurtons provient du manque de place. Les locaux dans lesquels travaillent certains collaborateurs sont parfois très exigus, mal ou surchauffés, c'est-à-dire inappropriés à un travail véritablement efficace.

Onken: Die Öffentlichkeitsarbeit stellt gerade einen Bereich dar, wo es vermehrte Kapazitäten brauchen wird. Ein Beizug von Privatpersonen sollte hier geprüft werden.

M. Felber, conseiller fédéral:

J'ajoute que le Conseil fédéral n'a pas encore traité les demandes de l'OFJ qui aura également besoin d'un renforcement pour traiter le dossier européen.

Schaller: Es wird bei verschiedenen Ämtern der Fall sein, dass im Zusammenhang mit erhöhten Anforderungen zusätzliche Stellen beantragt werden. Der neue Personalbestand im Integrationsbureau ist auf dem ausserordentlichen Weg über einen Bundesratsbeschluss zustande gekommen. Die Bureausituation ist für den Bund dramatisch. Für Neubauten fehlt das nötige Bauland. Es wird eine Sammelbotschaft zuhanden der Räte zu Beginn des nächsten Jahres für den Bau von mehreren Bundesbauten geben. Das Parlament kann hier die Bestrebungen des Bundes unterstützen.

## 12. Andere Aktualitäten. Situation in verschiedenen Staaten, besonders in Oststaaten und Zentralamerika

### Situation dans divers Etats. En particulier dans les pays de l'Est et d'Amérique du sud

M. Felber, conseiller fédéral:

Les documents datant d'un ou deux mois, l'ambassadeur Ducrey vous apportera quelques informations complémentaires. Depuis leur rédaction de nombreux événements se sont déroulés dans les pays de l'Est, notamment des élections. En Roumanie, la situation n'est pas bonne et en Union soviétique elle devient très inquiétante. Les Etats-Unis engagent l'Europe occidentale à accorder plus rapidement une aide massive à l'Europe centrale, de manière à la mettre à l'abri d'éventuels turbulences en provenance de l'URSS.

M. Ducrey:

Les milieux gouvernementaux d'Europe occidentale et des Etats-Unis partagent généralement l'avis que, même en cas d'événements dramatiques en URSS, l'évolution actuelle des pays d'Europe orientale est pratiquement irréversible.

Selon les ressortissants soviétiques que l'on peut interroger, la position de Gorbatchev en URSS est encore solide, parce que personne actuellement ne souhaite prendre sa place. Le contexte économique et social est tellement fragile qu'on préfère lui donner sa chance jusqu'au bout. Cependant, il serait vain de faire des pronostics allant au-delà de la fin de cette année.

En Pologne, la situation est difficile et précaire, mais on relève une volonté remarquable de la population d'accomplir un effort. Il semble que la majorité du peuple polonais a compris la nécessité d'effectuer une sorte de traversée du désert sur le plan économique pour transformer les instruments de production et les mentalités. La Pologne bénéficie d'une aide privilégiée de la part des pays d'Europe occidentale. En Roumanie, le Front de Salut national va certainement emporter haut la main les élections. L'opposition a particulièrement mal joué ses cartes. Certes, elle ne disposait pas de relève, mais elle a fait appel, soit à des personnes très âgées, soit à un homme venant de l'extérieur qui n'a pas de prise directe sur la population, ni avec la réalité roumaine d'aujourd'hui. Il faudra donc composer avec le Front de Salut national en favorisant autant que possible une évolution vers une plus grande démocratie. Bien entendu, la difficulté provient du fait que la plupart de ses dirigeants émanent de l'ancien parti communiste. Certains d'entre eux étaient des disciples de Ceausescu. Etant donné leur comportement, il est difficile de leur décerner à priori un certificat de bonne conduite démocratique.

Dans les pays Baltes, la situation est fragile. Les Soviétiques leur reprochent amèrement, notamment à la Lituanie, d'avoir voulu aller beaucoup trop vite en prenant des dispositions qui ont parfois choqué la minorité russe. Sans défendre les Soviétiques, il faut comprendre les difficultés que représente cette volonté d'accession rapide à l'indépendance pour l'URSS. Nous devons essayer d'inviter les Lituanais à s'armer de patience.

Le président:

Certes la sympathie occidentale à l'égard des pays Baltes est acquise, mais il faut éviter à tout prix la rupture et préserver le processus de démocratisation en cours. Toutefois, les Russes doivent comprendre

que les peuples baltes et leurs gouvernements n'ont jamais reconnu l'annexion. Les représentants parlementaires élus librement estiment indispensable de faire au moins une déclaration d'autonomie, sans quoi ils reconnaîtraient implicitement la situation en vigueur. En réalité, ils ne veulent pas minoriser les Russes établis dans leur pays, mais ils refusent de se rendre complices d'une reconnaissance de la souveraineté russe. Les Soviétiques devraient admettre ce point de vue et comprendre la nécessité de l'établissement d'un dialogue. Ils ont à faire à des gens raisonnables qui leur offriront certainement une solution qui ne compromettra pas la stabilité du processus engagé.

M. Felber, conseiller fédéral:

Nous nous efforcerons de tenir ce langage aux Soviétiques, mais ce n'est pas facile. Il y a tout de même eu des moments où, en Lituanie notamment, on a été imprudent. Le Parti communiste lituanien s'est séparé de Moscou, mais il n'a pas modifié son nom de manière à maintenir plus facilement des relations avec les Soviétiques.

M. Ducrey:

L'impatience balte peut s'expliquer par la crainte de la précarité du processus de démocratisation en URSS.

Onken: Ist die Osteuropahilfe bereits angelaufen?

M. Felber, conseiller fédéral:

Il est encore trop tôt pour vous fournir toutes les informations à ce propos, car le Conseil fédéral doit encore adopter une ordonnance. La difficulté est également due au fait qu'il est nécessaire de régler à l'intérieur des départements le niveau des relations pour juger les projets et les diriger. Le DFAE qui est responsable pour la coordination examine de manière approfondie tous les nombreux projets. Beaucoup doivent être écartés, car ils ne vont pas dans le bon sens ou ne touchent pas le bon domaine. Il est nécessaire d'éliminer les "profiteurs", ce qui demande du temps.

Schaller: Es ist vorgesehen, dass an der bundesrätlichen Pressekonferenz, nach der Sitzung wo die Verordnung und die Kompetenzen geregelt werden, eine erste Information über die hauptsächlichen Zielrichtungen der Hilfe, die geleistet wird, erfolgt. Das Sammeln dieser Angaben zu den einzelnen Projekten hat stattgefunden.

Frau Weber: Die Idee der Botschaft, auch Know-How Transfer stattfinden zu lassen, muss unterstrichen werden.

Jacobi: Es sind jetzt ein Koordinator für die Osthilfe generell und einer für die spezifische Ausbildungshilfe, wo gerade dieses Know-How vermittelt werden soll, eingesetzt worden. Aber auch hier sind wir mit schwierigen personalpolitischen Problemen konfrontiert.

Masoni: Im zweiten Bericht über Nicaragua ist zu lesen, dass es sehr unwahrscheinlich ist, dass es zur vollständigen Demobilisierung der Contras kommt. Wie wird diese Lage heute aktuell beurteilt?

M. Felber, conseiller fédéral:

La Contra semble avoir finalement acceptée de rendre ses armes. Le point d'achoppement entre la majorité présidentielle et les Sandinistes concerne la direction de l'armée qui reste à Umberto Ortega, frère de D. Ortega. Certains ministres ont déjà démissionné du gouvernement, car ils n'acceptaient pas Umberto Ortega comme général en chef de l'armée, ce qui contraint la présidente à s'appuyer de plus en plus sur les Sandinistes pour pouvoir diriger le pays. Une telle situation est dramatique, car elle ne correspond pas à la volonté populaire exprimée.

Le président:

Des rumeurs de rétablissement de relations entre la Chine et Taïwan circulent. Ne devrait-on pas s'en préoccuper pour envisager une éventuelle reconnaissance diplomatique de Taïwan?

Jacobi: Die Situation ist heute die, dass ein besseres Verhältnis zwischen China und Taiwan besteht. Zum ersten Mal hat China akzeptiert, in einer internationalen Organisation zusammen mit Taiwan als Mitglied zu sitzen (Asiatische Entwicklungsbank).

Die Handelsbeziehungen der Schweiz zu Taiwan sind grösser als diejenigen zu China. Dies kann sich jedoch ändern. Die westliche Seite ist heute noch nicht bereit, die Beziehungen zu China wieder zu verbessern. Gewisse Kontakte werden aber beibehalten.

Masoni: Eine parlamentarische Delegation hatte Kontakt mit der studentischen Unabhängigkeitsbewegung von China und die war der Auffassung, obwohl sie sehr taiwanfreundlich eingestellt ist, dass die Beziehungen zu China nicht unterbrochen werden sollten. Die Beziehungen können den Druck auf die Autoritäten Chinas verstärken.

-45-

Divers

La prochaine séance de la commission est fixée le mercredi 6 juin 1990 à 7.00h. afin de prendre une décision définitive sur les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12.10h.

**13. Verschiedenes**Beschluss:

Über das Postulat, den Beschluss und Bericht der Petition ECO-POP sowie über den Punkt 9 muss noch mit den nötigen Quorum abgestimmt werden.

Die Sitzung zur Beschlussfassung findet am 6. Juni 1990, 7.00 Uhr statt.

Schlusszeit der Sitzung: 12.10 Uhr

Für das Protokoll:

*P. Marbet*